



Chambre des communes  
CANADA

# **Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre**

---

PROC • NUMÉRO 030 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

**TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 19 avril 2005**

—  
**Président**

**L'honorable Don Boudria**

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 19 avril 2005

•(1105)

[Traduction]

**Le président (L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.)):** La séance est ouverte.

Nous commencerons dès que les médias auront terminé leur tournage.

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Oui, un rappel au Règlement.

Allez-y, cher collègue.

**M. Jay Hill:** Monsieur le président, j'ai une motion à déposer et la voici :

Qu'étant donné que le gouvernement a annulé hier le jour désigné pour les travaux des subsides, le comité offre à la Chambre l'opportunité d'exiger des comptes du gouvernement en recommandant que le paragraphe 81(10) du Règlement soit modifié par adjonction de l'alinéa suivant :

*d) Au cours de la période de subsides se terminant le 23 juin 2005, si le gouvernement ne désigne aucun des six jours restants de manière à permettre qu'une motion de l'opposition soit mise à l'étude au plus tard le 18 mai 2005, que le 19 mai 2005 soit désigné jour réservé aux travaux des subsides, et si un vote par appel nominal est demandé le 19 mai 2005, le vote ne soit pas différé plus tard qu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jour même.*

Que le 30 mai 2005, le nouvel alinéa 81(10)*d* du Règlement soit périmé et retiré.

Que le président reçoive instruction de déposer le rapport le mercredi 20 avril 2005.

•(1110)

**Le président:** D'accord. Vous proposez une motion?

**M. Jay Hill:** Oui.

**Le président:** Quelqu'un veut-il appuyer la motion?

**M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC):** J'appuie la motion.

**Le président:** Appuyée par M. Richardson.

**M. Jay Hill:** Je ne pense qu'on ait besoin de quelqu'un pour appuyer la motion.

**Le président:** Non, non. Vous avez raison.

Maintenant, pourrais-je avoir une copie de la motion, s'il vous plaît, que je pourrai lire pour les fins du procès-verbal? Ensuite, je demanderai aux collègues de l'examiner pour s'assurer qu'elle est recevable. Commençons par faire cela.

La motion se lirait comme suit :

Qu'étant donné que le gouvernement a annulé hier le jour désigné pour les travaux des subsides, le comité offre à la Chambre l'opportunité d'exiger des comptes du gouvernement en recommandant que le paragraphe 81(10) du Règlement soit modifié par adjonction de l'alinéa suivant :

*d) Au cours de la période de subsides se terminant le 23 juin 2005, si le gouvernement ne désigne aucun des six jours restants de manière à permettre qu'une motion de l'opposition soit mise à l'étude au plus tard le 18 mai 2005, que le 19 mai 2005 soit désigné jour réservé aux travaux des subsides, et si un vote par appel nominal est demandé le 19 mai 2005, le vote ne soit pas différé plus tard qu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jour même.*

Donc voilà la motion. Fin de la citation.

Ensuite, on dit :

Que le 30 mai 2005, le nouvel alinéa 81(10)*d* du Règlement soit périmé et retiré.

Que le président reçoive instruction de déposer le rapport le mercredi 20 avril 2005.

Voilà donc la proposition qui vise à modifier le Règlement.

Monsieur le greffier, nous n'avons pas besoin de préavis pour les motions devant ce comité, donc pour cette raison, la motion semble être recevable.

Maintenant, nous pourrions peut-être examiner le texte de la motion pour s'assurer qu'il est recevable. Voulez-vous procéder à ce débat maintenant, ou préférez-vous entendre nos témoins pour ensuite reprendre ce débat après une période de temps définie, disons d'ici une heure et demie, ou d'ici une heure, comme vous le voulez? Je m'en remets à vous.

Monsieur Hill.

**M. Jay Hill:** Sauf votre respect, j'estime que la motion se suffit à elle-même. Je suggérerais qu'on passe au vote. Je ne vois pas combien de temps il faudrait pour débattre de la motion.

Manifestement, ce qui s'est passé hier, hier soir, quand le gouvernement est revenu sur un engagement à ce que demain soit une journée désignée de l'opposition, était hautement inhabituel, c'est le moins qu'on puisse dire. Je dirais même que c'était sans précédent, dans la mesure où, si le jour désigné a été annulé, c'était manifestement à cause de la motion elle-même, un point c'est tout. C'est pourquoi la motion que je propose aujourd'hui vise simplement à permettre à notre comité de présenter à la Chambre un rapport indiquant clairement notre conviction : que la journée désignée de l'opposition devrait se tenir au plus tard le 19 mai.

**Le président:** Y a-t-il d'autres interventions au sujet de la motion?

Le whip en chef du gouvernement.

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je voudrais mettre en contexte ce qui s'est passé hier et signaler que Marleau et Montpetit indiquent clairement que les journées de l'opposition dépendent des initiatives ministérielles. C'est au gouvernement de décider quand une affaire d'initiative ministérielle doit être examinée. Je renvoie les honorables députés à la page 407, où il est indiqué : « Sans choisir ce sur quoi le débat doit porter lorsque la Chambre examine une motion présentée un jour désigné dans le cadre des travaux des subsides, le gouvernement décide quel jour ce sera. »

Rien n'empêchait donc le gouvernement de prendre la décision qui a été prise hier.

Marleau et Montpetit indiquent ensuite, à la page 723 : « [...] les jours désignés peuvent également être annoncés au cours de la « Déclaration du jeudi » sur les travaux parlementaires pour la semaine suivante. Cependant, cette désignation ne lie pas le gouvernement et peut être révisée à n'importe quel moment comme tout autre ordre du gouvernement. »

**Le président:** C'est tout? Bien.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole?

Monsieur Guimond.

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Merci, monsieur le président.

Dès le départ, je veux informer le comité que le Bloc québécois est d'accord sur cette motion déposée par M. Hill au nom de l'opposition officielle. Les événements d'hier soir nous ont laissé un goût amer dans la bouche. On n'a pas respecté les procédures et la bonne entente qui régnait entre le gouvernement et les trois partis d'opposition.

On se rappellera que ce calendrier avait été présenté lors de la réunion des leaders parlementaires, mardi dernier, par le leader du gouvernement. La situation suivait un cours tout à fait normal. Je pense qu'en voulant museler de la sorte les partis d'opposition, surtout dans un contexte de gouvernement minoritaire, le leader du gouvernement a joué à l'apprenti sorcier. Il aura à assumer la responsabilité de ses décisions. En conséquence, nous sommes d'accord sur la motion déposée par M. Hill.

**Le président:** Merci, monsieur Guimond.

Monsieur Godin, allez-y.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le président, je pense qu'on devrait passer au vote parce qu'on a ici des témoins importants, surtout s'il y a une élection.

Je suis également d'accord sur la proposition de l'opposition. On veut enlever aux députés le droit démocratique de s'exprimer au Parlement. Pour ma part, j'ai toujours pensé que c'était le Parlement qui devait s'exprimer. Ce qui a été fait est une manière d'empêcher le Parlement de s'exprimer sur la motion de l'opposition.

J'ai dit ce que j'avais à dire. Je veux simplement indiquer que notre parti ne voit pas d'un bon oeil qu'un parti politique nous jette cela au visage après qu'on a déjà conclu des ententes. Notre parti sera aussi affecté par la décision du gouvernement hier à la Chambre des communes. On est en démocratie. C'est ce qu'on avait établi, et on doit le respecter.

**Le président:** Merci, monsieur Godin.

Madame la whip en chef du gouvernement.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Je voulais juste parler d'un des points mentionnés par M. Hill, avant d'aborder les autres commentaires. En fait, le 11 février 1982, comme en attestent les *Débats* de cette année à la page 14 898, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a bien annoncé que la journée du lendemain, précédemment désignée jour d'octroi de crédits, ne serait point une telle journée. Il y a donc bel et bien un précédent.

Je tiens à ajouter que nous avons tous entamé cette session de la législature dans un esprit de coopération et de consultation. Or, malgré la communication entre les whips et les contacts entre les bureaux des whips, la substance de la motion visant la journée de l'opposition des conservateurs était en fait unilatérale, établie sans consultation, dans le but de changer carrément les dispositions du Règlement portant sur la désignation de ces journées.

Je voudrais aussi signaler, monsieur le président, que les convenances veulent que le gouvernement soit avisé, à 18 heures au plus tard, mais que plusieurs journalistes ont dit au gouvernement déjà avoir le libellé de la motion. Vu que l'opposition semblait adopter une mesure partisane, s'écarter de l'usage et, comme je l'ai déjà indiqué, changer le Règlement sans consulter d'abord tous les partis de la Chambre ou discuter de leurs projets, le gouvernement en est arrivé à la conclusion qu'il fallait changer le jour désigné, les circonstances l'imposant.

• (1115)

**Le président:** Très bien.

Monsieur Hill.

**M. Jay Hill:** Merci, monsieur le président.

Je voudrais, tout d'abord, exprimer mon accord avec mes deux collègues du Bloc et du NPD, qui soutiennent la motion. J'aimerais mieux ne pas voir les choses traîner en longueur tout au long de la matinée et gêner nos témoins.

Ceci dit, monsieur le président, vous noterez que, durant mon préambule à ma motion, je n'ai jamais dit que le gouvernement n'avait pas le droit de faire ce qu'il a fait, que cela contrevenait au Règlement. Ce que j'ai dit, c'est qu'il n'y avait pas de précédent. Et je crois effectivement que jamais un gouvernement n'a retiré une motion de l'opposition—en d'autres termes, n'a pas permis à l'opposition d'en débattre—parce qu'il avait découvert la teneur de la motion et que cette teneur le dérangeait. Je reste convaincu que c'est une action sans précédent, même si le whip du gouvernement remonte à 1982 pour dénicher un cas où le gouvernement a effectivement remis ou annulé—« annulé » étant, je suppose, le terme juste—une journée désignée de l'opposition.

Ceci dit, monsieur le président, j'estime que c'est d'une telle importance capitale pour la survie de cette législature... Manifestement, le gouvernement a perdu l'autorité morale voulue pour gouverner ou, s'il ne l'a pas perdue, elle est remise en question, jour après jour, par les témoignages qu'entend le juge Gomery.

En prenant connaissance du dernier calendrier soumis par le leader du gouvernement à la Chambre, il y a une semaine, nous avons constaté, par exemple, que le projet de loi C-43, *Loi portant exécution de certaines dispositions du Budget*, n'apparaissait nulle part dans les deux semaines à venir. Ceci, joint à la mesure sans précédent de la nuit dernière, où on nous a pris notre journée de l'opposition, montre clairement que le gouvernement s'efforce d'empêcher la Chambre d'exprimer un manque de confiance dans le gouvernement.

Rien n'empêche, effectivement, le gouvernement et le leader du gouvernement à la Chambre de repousser à la fin de la session les six journées de l'opposition restantes. Rien dans le Règlement ne contraint le gouvernement à répartir ces journées de l'opposition sur une base hebdomadaire ou bihebdomadaire, même si c'est ce qu'on peut appeler l'usage. Les intentions du gouvernement sont donc manifestes. Devant notre tentative pour savoir un peu où nous allons et avoir nos jours de l'opposition fixés à l'avance, selon l'usage, le gouvernement est intervenu pour nous empêcher d'avoir notre journée de l'opposition demain et de tenir le débat en question.

C'est pourquoi, monsieur le président, j'estime que nous devrions mettre la motion aux voix et que vous devriez déposer ce rapport à la Chambre, selon le souhait du comité ou, en tout cas, de la majorité des membres du comité.

**Le président:** Le débat est-il à présent conclu?

Oui.

**L'hon. Raymond Simard (Saint Boniface, Lib.):** Je voudrais ajouter un élément, monsieur le président.

Je suis d'accord avec mon collègue d'en face pour dire que nous avons travaillé en collaboration au cours des derniers mois. J'ai participé aux réunions des leaders à la Chambre et constaté que cela fonctionnait vraiment bien.

Toutefois, cet avis de motion est un changement radical. Vu qu'il s'agit en fait d'un changement au Règlement, il me semble que, dans un esprit de collaboration, il aurait fallu en discuter avec les autres partis à l'avance. Je voulais juste faire observer que la collaboration a fait défaut dans ce cas et que la réaction de notre parti me semble entièrement justifiée.

Merci.

• (1120)

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres intervenants?

[Traduction]

Le comité est-il prêt à passer au vote ou voulez-vous que je lise à nouveau la motion?

**M. Jay Hill:** Je ne pense pas que vous deviez relire la motion, à moins que ce soit requis.

**Une voix :** J'aimerais l'entendre.

**M. Jay Hill :** D'accord, mais j'aimerais demander un vote par appel nominal sur la question.

**Le président:** On y viendra dans une minute. Pour l'instant, on m'a demandé de relire la motion.

**La voici :** Qu'étant donné que le gouvernement a annulé hier le jour désigné pour les travaux des subsides, le comité offre à la Chambre l'opportunité d'exiger des comptes du gouvernement en recommandant que le paragraphe 81(10) du Règlement soit modifié par adjonction de l'alinéa suivant :

... voici la modification que l'on veut apporter au Règlement...

d) Au cours de la période de subsides se terminant le 23 juin 2005, si le gouvernement ne désigne aucun des 6 jours restants de manière à permettre qu'une motion de l'opposition soit mise à l'étude au plus tard le 18 mai 2005, que le 19 mai 2005 soit désigné jour réservé aux travaux des subsides, et si un vote par appel nominal est demandé le 19 mai 2005, le vote ne soit pas différé plus tard qu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien le jour même.

Que le 30 mai 2005, le nouvel alinéa 81(10)d) du Règlement soit périmé et retiré;

Que le président

En anglais, j'aimerais avoir « chair » au lieu de « chairman », si ça ne vous dérange pas, juste parce que c'est ainsi que l'on procède habituellement.

reçoive instruction de déposer le rapport le mercredi 20 avril 2005.

Et quelqu'un a demandé un vote par appel nominal.

**M. Jay Hill:** Si possible, monsieur le président, j'ai juste un amendement favorable à apporter à la phrase d'ouverture : « Qu'étant donné que le gouvernement a annulé hier, le 18 avril ». C'est pour clarifier les choses.

**Le président:** Voulez-vous que je relise la motion en y incluant « le 18 avril »?

**L'hon. Judi Longfield (Whitby—Oshawa, Lib.):** Monsieur le président, à ce que je comprends, les jours de l'opposition n'ont pas été annulés; ils ont juste été remis à plus tard.

**Le président:** En tout cas, je ne peux pas dire à l'auteur d'une motion comment la rédiger.

**L'hon. Judi Longfield:** Mais il demande une clarification. À ce que je comprends, le jour a été repoussé, pas annulé.

**M. Jay Hill:** Le leader du gouvernement à la Chambre—c'est dommage qu'il ne soit pas là aujourd'hui, ce qui aurait permis de lui poser la question directement—, quand on l'a pressé pour une réponse, a indiqué qu'il n'avait pas encore d'autre date à l'esprit. Vu que nous ne savons pas jusqu'à quand cette journée est repoussée, dans la pratique, elle est bel et bien annulée. Je voudrais que l'on passe au vote.

**Le président:** Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Merci beaucoup.

Je trouve très important de dire certaines choses pour qu'elles figurent dans le compte rendu. Les députés de tous les partis ont souligné la nature collégiale du gouvernement au pouvoir, et je dois vous dire que jamais au cours d'une campagne électorale, en faisant du porte-à-porte, j'ai entendu des gens dire qu'ils souhaitaient un gouvernement minoritaire.

Après les dernières élections, nous avons tous reconnu la nécessité d'agir en adultes responsables pour que le gouvernement fonctionne. Jusqu'à maintenant, monsieur le président, il a assez bien fonctionné en fait. Lors des réunions des leaders parlementaires, j'ai pu observer les concessions mutuelles des députés. À certaines occasions, monsieur Hill, le chef du Nouveau Parti démocratique et le chef du Bloc ont fait des propositions importantes que nous avons pris en délibéré.

Aujourd'hui comme tous les autres jours, nous traitons des affaires courantes et essayons de faire en sorte que le gouvernement puisse jouer son rôle. L'un des députés du parti de M. Hill est venu s'enquérir de certains arrangements relatifs à des déplacements; sa demande a été présentée lors de la dernière réunion des leaders parlementaires et nous l'avons étudiée. Nous l'avons pris en délibéré parce que certains des whips n'étaient pas familiers avec certains changements demandés; nous n'avions jamais eu de cas semblables auparavant. Nous avons tous convenu d'y réfléchir, reconnaissant l'importance du travail des comités puisque c'est là qu'une bonne partie du travail du gouvernement se fait. Nous avons donc acquiescé à la demande relativement à ces déplacements.

En fait, avant de venir à cette réunion, nous discutons justement de cette demande de déplacement; je voulais m'assurer que tout le monde était d'accord afin de pouvoir déposer la demande devant la Chambre. Voilà le genre de collaboration qui nous a permis de faire avancer les choses jusqu'à maintenant.

Monsieur le président, ai-je besoin de rappeler au comité que, le jour où le gouvernement a présenté son budget, le premier ministre n'avait pas encore terminé son discours sur le budget que le chef de l'opposition s'est empressé de l'appuyer, disant que certains éléments de ce budget étaient tout à fait compatibles avec sa perception du Canada et qu'il ne voterait pas contre un tel budget.

Monsieur le président, un tel appui n'est pas accidentel. Pendant les trois premières années qui ont suivi mon élection, j'ai siégé au Comité des finances. Je sais que ce comité travaillait dans un esprit de grande collégialité et que nous consultations beaucoup. Malgré cela, malgré notre collaboration et nos consultations auprès de la population canadienne, je crois que le ministre des Finances actuel a pu compter sur une collaboration sans précédent des députés de tous les partis. Il s'est efforcé de présenter un budget qui rallierait la faveur et l'appui de tous les partis.

En règle générale, c'est ainsi que nous avons procédé. Nous avons proposé certains allègements fiscaux, de même que des investissements pour les services de garde. C'est un programme ambitieux qui rejoint sans aucun doute les objectifs du NPD. Il tenait compte de beaucoup de priorités énoncées par les députés du Bloc et nous avons continué à assurer cet équilibre fiscal, une idée centrale du gouvernement au pouvoir tout comme du premier ministre, à l'époque où il était ministre des Finances. Je suis sûre que vous avez déjà entendu ces discussions.

En 1993, notre gouvernement a hérité d'un déficit de 42 milliards de dollars que nous avons éliminé, et depuis, nous générons des surplus. Nous sommes le seul pays du G-7 à avoir des surplus. Nous continuons à créer des emplois.

Voilà le genre de choses que la population canadienne souhaite. Voilà les idées auxquelles ce parti d'opposition a donné son appui. Il l'a fait au point où lorsque le vote a eu lieu, les députés de ce parti sont restés assis, dans un effort collectif pour faire en sorte que le gouvernement ne tombe pas. Ils l'ont fait pour que nous puissions réaliser notre programme ambitieux, proposer une vision caractérisée par la collégialité, une vision qui pourrait rallier les députés de tous les partis.

Monsieur le président, le député a dit que nous avons peut-être dérogé de l'issue d'une discussion qui a eu lieu à la réunion des leaders parlementaires. Je lui signale que le document porte très clairement la mention « ébauche » et qu'on apporte de temps à autre certains changements, bien qu'ils puissent être moins radicaux que ceux-ci.

• (1125)

[Français]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le président, je veux faire un rappel au Règlement.

**Le président:** Oui, monsieur Godin?

**M. Yvon Godin:** Je me demande simplement si le gouvernement fait de l'obstruction concernant la motion. En temps normal, c'est l'opposition qui est accusée de faire ce genre de chose: on se fait toujours dire que ce n'est pas acceptable.

Est-ce vers cela qu'on se dirige? Je me rappelle qu'aux environs de 1982, le gouvernement conservateur a été mis à la porte par les libéraux pour avoir augmenté le prix de l'essence de 14 ¢.

**Le président:** Monsieur Godin, vous êtes en train de débattre de la question. Si vous voulez le faire quand madame aura terminé, vous pourrez le faire.

[Traduction]

Est-ce tout?

**L'hon. Karen Redman:** Non, monsieur le président. J'estime depuis longtemps que l'institution doit durer plus longtemps que nous, plus longtemps que quiconque d'entre nous, que n'importe quel gouvernement, que n'importe quel parti.

J'estime que la présentation de toute une série de changements au Règlement sans consultation avec les partis est inhabituelle. C'est quelque chose de fondamental pour l'institution, quelque chose qu'il convient de ne pas prendre à la légère. Par conséquent, comme l'a dit mon collègue M. Simard, il était bon que le gouvernement réagisse. Modifier le Règlement est une chose qu'il ne faut pas faire à la légère, une chose qu'il ne faut pas faire sans consultation.

Personnellement, monsieur le président, je suis un peu atterrée de savoir que la presse avait le libellé et le contenu de la motion avant que le gouvernement en soit informé. Je ne sais pas si mes collègues du Bloc et du NPD en étaient informés, mais je peux vous affirmer que le gouvernement n'avait pas cette motion. Or, la discussion et les concessions sont absolument fondamentales pour que l'institution fonctionne.

On m'a parfois demandé comment j'étais devenue whip en chef du gouvernement en une telle période intéressante de gouvernement minoritaire. Eh bien, j'aimerais faire part aux personnes réunies ici, notamment à M. Hill, de mes raisons, vu que lui aussi était whip quand j'ai assumé mes fonctions. Mon mandat de secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement s'est révélé très intéressant.

• (1130)

**M. Jay Hill:** J'ai un rappel au Règlement.

**Le président:** Rappel au Règlement, monsieur Hill.

**M. Jay Hill:** Comme l'a indiqué mon collègue M. Godin, le gouvernement a manifestement l'intention de faire de l'obstruction systématique pour le reste de la réunion. Si tel est le cas, je me demande si, par respect pour nos témoins, monsieur le président, nous devrions leur donner congé. Je vois mal pourquoi ils devraient rester assis à écouter Mme Redman parler de ses motivations pour faire de la politique.

**Le président:** Si vous le permettez, chers collègues, je vous rappelle qu'au début de la séance, j'ai effectivement demandé si nous pouvions suspendre la discussion de la question pendant une demi-heure ou une heure, afin d'écouter nos témoins, puis reprendre la discussion ensuite. Monsieur Hill, sauf votre respect, je l'ai suggéré, mais ce n'est pas ce que vous avez demandé. Le comité souhaite-t-il toujours que les témoins restent?

Je voudrais vous rappeler autre chose, au sujet des témoins. M. Kingsley n'était pas censé être au Canada. Il a reporté un voyage afin d'être parmi nous ce matin, à la demande du comité. Je vous le rappelle, mais je m'en remets à votre décision. Si nous décidons à l'unanimité de suspendre l'examen de la motion pendant une demi-heure ou 45 minutes et d'y revenir plus tard, nous sommes libres de le faire. Nous sommes en train de débattre de la motion. Si nous souhaitons suspendre ce débat pendant un moment afin d'entendre nos témoins, ce que je recommanderais, il nous faut le faire à l'unanimité, en s'entendant peut-être pour reprendre l'examen de la motion juste après la période de temps fixée.

Monsieur Hill, c'est votre motion que nous examinons.

**Une voix:** Mettez la motion aux voix.

**Le président:** Sauf votre respect, je ne peux mettre la motion aux voix tant que les gens veulent en discuter. Il n'y a pas de clôture en comité.

**M. Lee Richardson:** Sauf votre respect, vous avez déjà proposé de mettre la motion aux voix.

**Le président:** Le débat ne s'en trouve pas clos. À un moment, nous étions presque prêts à passer au vote; puis un nouveau point a été soulevé et le débat s'est poursuivi. Je m'en remets à la décision des membres du comité. Mettre la motion aux voix dès maintenant me convient parfaitement, si les membres du comité ne souhaitent plus en discuter; mais je dois accorder la parole à quiconque veut intervenir.

Et c'est ainsi que la parole est à M. Hill.

**M. Jay Hill:** Certainement, par respect envers nos témoins, je serais prêt à considérer votre proposition, monsieur le président, si les députés ministériels ici présents veulent bien informer le comité que c'est leur intention de continuer à faire de l'obstruction de cette motion jusqu'à l'heure normale prévue pour l'ajournement du comité.

**Le président:** Écoutez, je m'en remets au comité...

**M. Jay Hill:** Et nous nous en remettons à eux, évidemment.

**Le président:** Je vais poursuivre.

Monsieur Guimond.

[Français]

**M. Michel Guimond:** J'aimerais proposer un compromis qui pourrait à la fois rencontrer l'objectif de M. Hill et libérer les témoins le plus rapidement possible.

Nous pourrions passer la motion au vote immédiatement et entendre ensuite les témoins. De cette façon, tout le monde serait satisfait.

**Le président:** Je suis sûr que les parlementaires ont tous noté le compromis que vous proposez là, monsieur Guimond. Il reste que s'il n'y a pas consentement unanime pour suspendre cette discussion pour un certain temps, nous n'aurons pas le choix que de la poursuivre.

Monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** C'est exact.

Pour ma part, je serai d'accord si les membres du parti du gouvernement décident de suspendre cette discussion pour entendre les témoins. Autrement, je crois que les députés peuvent discuter d'une motion sans limite de temps. Il ne faut pas que nous perdions le privilège de débattre d'une motion. Il reste maintenant à savoir si Mme Redman et les membres du Parti libéral veulent entendre M. Kingsley.

**Le président:** J'en conclus que les membres du comité ne consentent pas unanimement à la suspension du débat.

Madame Redman.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

J'apprécie la présence des témoins mais je pense que M. Kingsley voudrait peut-être entendre parler de mon expérience en tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement car elle a été passionnante.

À l'époque je devais m'occuper de la Loi sur les espèces en péril, monsieur le président, et c'est un projet de loi qui a été débattu pendant une dizaine d'années. Imaginez-vous toutes les opinions et les groupes d'intérêts et les questions concernant l'opportunité de l'approche que nous suivions. Je dois vous dire que c'est une loi qui vise à protéger les poissons, les arbres, les oiseaux, les adorables petites bêtes et les baleines. Il s'agissait de tenir compte de toutes les différentes lois dans les provinces canadiennes avec leurs approches différentes. Nous sommes tous de provinces différentes, chacune abordait la question sous un angle différent et nous cherchions à créer un cadre fédéral qui permette d'assurer une certaine continuité.

Monsieur le président, c'était un...

• (1135)

**Le président:** Un rappel au Règlement, monsieur Hill.

**M. Jay Hill:** Je propose que le président considère la question de la pertinence si ce débat va se poursuivre.

La seule espèce en péril ici est le Parti libéral du Canada, alors je propose que vous fassiez respecter la règle de la pertinence afin que les observations de Mme Redman se limitent à la motion dont nous sommes saisis.

**Le président:** Un instant, je vous prie.

Comme nous le savons tous, la règle de la pertinence en comité n'a pas été interprétée très rigoureusement par le passé. J'ai siégé à des comités parlementaires pendant plus de 20 ans. Mais cela dit, j'invite néanmoins les députés à traiter de la teneur de la motion dans leurs observations.

Je crois que Mme Redman a la parole.

**L'hon. Karen Redman:** Je m'apprêtais en fait à aborder ce point, monsieur Hill, et je vous remercie de l'attention que vous portez à cette discussion.

En fait, non seulement nous avons collaboré avec les provinces et les territoires pour présenter un texte de loi sans précédent qui protège effectivement les espèces en péril, mais nous l'avons fait avec l'apport scientifique du COSEPAC. Il s'agit d'un travail indépendant, sérieux et remarquable. Nous avons également profité de la contribution des députés ici présents. Je tiens à vous dire que Roy Bailey et Bob Mills de votre parti y ont été des participants à part entière. Ils ont contribué à élaborer ce texte de loi.

La contribution autochtone à ce texte de loi a été plus importante que pour tout autre projet de loi précédent, au point où les Autochtones considéreraient qu'il s'agissait à leur avis de pratiques exemplaires. Nous avons envisagé de collaborer avec les pêcheurs, les exploitants de ranch et les agriculteurs afin de leur accorder la place qui leur revient aux côtés des Autochtones. Ils connaissent les habitudes de ces espèces. Ils ont été en mesure de nous fournir une précieuse contribution. Car voyez-vous, monsieur le président, nous ne croyons pas que le gouvernement est le seul à avoir de bonnes idées ou est en fait le seul à avoir toutes les bonnes idées. C'est ce genre de collaboration qui a abouti à ce formidable texte de loi sans précédent.

Par ailleurs, lorsque j'étais secrétaire parlementaire pour le ministre de l'Environnement, nous avons ratifié le Protocole de Kyoto. Non seulement il est essentiel que nous ayons le type de collaboration et de vision commune auxquelles peut donner lieu l'échange d'idées entre les partis au Canada, et entre le gouvernement fédéral et nos homologues provinciaux et territoriaux, mais effectivement, nous jouons ce rôle sur la scène internationale. Nous avons été considérés comme l'un des chefs de file du protocole. Même l'un des importants acteurs, l'un des principaux pollueurs, les États-Unis, se sont retirés de...

• (1140)

**M. Yvon Godin:** Et les libéraux.

**L'hon. Karen Redman:** ... comme nous sommes un pays souverain, nous sommes restés et nous avons négocié. Nous avons contribué à modifier profondément le Protocole de Kyoto pour qu'on y reconnaisse que certains coûts devaient être assumés par les grands émetteurs, les manufacturiers, l'industrie et chaque Canadien.

**M. Yvon Godin:** Où sont vos plans?

**L'hon. Karen Redman:** Je soulignerais le défi d'une tonne, Yvon. Nous avons demandé à tous les Canadiens de participer à une initiative qui ne consiste pas uniquement à dépolluer l'air ou améliorer l'environnement aujourd'hui. Il s'agit du legs que nous laisserons aux générations futures.

De toute évidence, il ne s'agit pas uniquement d'un problème canadien. La pollution et les émissions de gaz à effet de serre ne demandent pas de visas lorsqu'elles traversent les frontières internationales. C'est une initiative que nous sommes en train de prendre en tant que membre de la communauté internationale.

C'est le type de collaboration qui est tout à fait essentielle. C'est le type de collaboration que nous sommes venus apporter au Parlement dans ce gouvernement minoritaire. J'ai eu l'occasion à maintes reprises de parler à mes collègues whips et nous avons négocié des aspects très importants qui facilitent le fonctionnement du gouvernement, qui permettent à tous les partis de se faire entendre. Il peut s'agir tout simplement de décider de la composition de certains comités. C'est une décision que nous prenons ensemble. Nous siégeons au Bureau de la régie interne et nous parlons des questions qui revêtent beaucoup d'importance pour l'ensemble des parlementaires...

**M. Yvon Godin:** Parlez-nous des compressions apportées à l'assurance-emploi.

**Le président:** Silence, je vous prie. Chers collègues, la situation est déjà assez difficile. Peut-être que les députés devraient éviter de s'interrompre autant.

J'aimerais demander au comité s'il préfère que nous suspendions l'examen de cette question pendant 45 minutes ou que nous libérions les témoins pour que nous puissions continuer. Ma préférence serait

d'entendre les témoins pendant une période limitée, si cela vous intéresse, puis de reprendre automatiquement l'examen de la motion par la suite. Je n'essaie d'aucune façon d'éviter de le faire. J'essaie d'établir une façon de procéder.

Je tiens à préciser à l'intention de mes collègues que j'ai communiqué personnellement avec M. Kingsley pour lui demander de modifier ses projets afin qu'il se libère pour être ici ce matin, et tout ceci vient de se produire. Je me mets à la place du témoin, et j'invite les membres du comité à y réfléchir.

Cela ne nous empêcherait pas d'étudier la motion immédiatement après, mais voulez-vous suspendre la séance pendant 45 minutes, ou préférez-vous simplement libérer le témoin? Les deux options sont possibles, mais si vous commencez à vous imposer des conditions les uns aux autres pour agir ainsi, je ne crois pas que cela se fera, sauf votre respect.

**M. Jay Hill:** Monsieur le président, je vous demanderais respectueusement d'obtenir des garanties selon lesquelles, si nous procédons de cette façon, le comité ne lèvera pas la séance à 13 heures.

**Le président:** En fait, le comité lèvera la séance à 13 heures.

**M. Jay Hill:** Pourquoi? Si la majorité des membres du comité veut continuer à siéger jusqu'à ce que nous ayons réglé cette motion, pourquoi devons-nous lever la séance à 13 heures?

**Le président:** C'est le temps réservé pour notre comité—jusqu'à 13 heures, mais quoi qu'il en soit, il nous faudra lever la séance à 14 heures pour siéger à la Chambre, évidemment. Mais si nous décidons à l'unanimité de continuer, je n'y vois pas d'objection.

Mais je crois qu'une fois de plus nous sommes en train de nous imposer des conditions les uns aux autres. J'essaie simplement de vous aider, chers collègues. Je n'essaie pas... Je ne veux pas participer à...

**M. Jay Hill:** J'ai déjà indiqué que par respect envers les témoins, j'étais disposé à entendre leur témoignage et leur poser des questions, si le gouvernement était prêt à indiquer s'il a l'intention d'utiliser la totalité du temps prévu pour cette séance, jusqu'à l'heure normale d'ajournement et peut-être même après. Si le comité décidait de continuer, ils devraient simplement indiquer qu'ils ont l'intention d'utiliser ce temps-là. Ce n'est pas une demande déraisonnable, monsieur le président.

**Le président:** Je m'en remets au comité. J'essaie simplement de trouver une solution de rechange.

Oui, madame Longfield.

**L'hon. Judi Longfield:** Je trouve cela vraiment consternant. Nous avons tous décidé que nous voulions entendre M. Kingsley. Nos circonscriptions, quelque soit le parti, tous les députés, sont préoccupés à propos de la question de leur remboursement. Ils tiennent à recevoir les renseignements dont ils ont besoin étant donné que nous allons probablement tenir des élections bientôt.

Comme vous l'avez indiqué, M. Kingsley a dû reporter ses projets de voyage. C'est un homme extrêmement occupé. Il a non seulement une vie personnelle, mais il a le devoir de faire rapport au comité lorsque nous le lui demandons. Il est préparé à le faire aujourd'hui.

Mon directeur financier a des questions pour lesquelles il a besoin de réponses. Je sais que c'est la même situation pour les députés d'en face.

Je ne crois pas que pendant que se jouent ces ridicules petits jeux de l'autre côté, M. Kingsley devrait être obligé de modifier son calendrier. Je crois que nous devrions entendre M. Kingsley, et une fois que nous aurons entendu son témoignage et que nous aurons pu lui poser nos questions, nous pourrions alors poursuivre les travaux du comité.

Si les collègues d'un côté ou de l'autre ont des arguments à présenter, je ne crois pas qu'ils soient obligés d'expliquer pourquoi ils vont prendre la parole et combien de temps durera leur intervention. Ils devraient être en mesure de le faire. Je constate que ce que demande M. Hill, c'est une journée d'opposition avant le 17 ou 18 mai. Aujourd'hui nous sommes le 17 ou 18 avril, et cette décision n'a pas à être prise aujourd'hui. Nous aurons une réunion jeudi. Nous avons une autre réunion qui suivra.

Mais en ce qui concerne M. Kingsley...

**Le président:** On s'éloigne du rappel au Règlement.

**L'hon. Judi Longfield:** Je dis tout simplement que ce qu'on demande à M. Kingsley ne peut pas être reporté pendant une autre semaine ou deux.

**Le président:** Nous ne pouvons recevoir une autre motion. Nous en avons déjà une dont nous sommes saisis. S'il y a le consentement unanime pour faire autre chose, c'est parfait. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, donc continuons le débat, et si, à un moment donné, il y a le consentement unanime pour faire autre chose—par exemple écouter le témoin et reprendre ceci par la suite—eh bien ça irait mais je ne peux pas recevoir une autre motion lorsque nous sommes déjà saisis d'une motion, celle qui a été proposée par M. Hill. Donc, pour l'instant, c'est tout ce que nous pouvons faire, sauf si nous décidons par consentement unanime de faire autre chose, et ça ne semble pas être le cas pour l'instant.

• (1145)

**L'hon. Raymond Simard:** Y a-t-il consentement unanime?

**Le président:** Personne ne l'a demandé.

**M. Jay Hill:** Monsieur le président, je demanderais le consentement unanime pour que les témoins puissent témoigner maintenant, que nous reportions le débat à plus tard, tant que nous pouvons nous entendre pour dire que nous voterons sur la motion avant de lever la séance aujourd'hui.

**Le président:** D'accord, donc vous demandez le consentement unanime pour faire cela. Y a-t-il le consentement unanime pour faire cela? Non.

Bon, alors revenons à...

**M. Jay Hill:** Donc manifestement, le gouvernement veut faire de l'obstruction systématique.

**Le président:** Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Comme je le disais, dans un esprit de collégialité, il y a beaucoup...

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Rappel au Règlement, monsieur le président...

**Le président:** Rappel au Règlement, monsieur Reid.

**M. Scott Reid:** Je crois qu'il faudrait simplement décider si on va demander à M. Kingsley de revenir comparaître devant le comité ou si l'on va le libérer à la fin de la journée aujourd'hui, ou si l'intention de Mme Redman est de le forcer à revenir à nos réunions futures.

J'aimerais proposer une motion au comité—et je demanderais le consentement unanime—que si l'on n'entend pas le témoignage de

M. Kingsley aujourd'hui, qu'on ne lui demande pas de revenir à toutes les réunions futures, en attendant d'avoir réglé les questions qui font l'objet de l'obstruction systématique de Mme Redman.

**Le président:** Vous demandez le consentement unanime pour quoi au juste?

**M. Scott Reid:** Qu'on ne l'oblige pas à revenir comparaître lors de séances futures si l'on n'est pas prêt à entendre son témoignage ici aujourd'hui.

**Le président:** D'accord. Donc vous demandez le consentement unanime pour qu'on libère le témoin aujourd'hui, est-ce exact?

**M. Scott Reid:** Qu'on ne le force pas à revenir demain, si le gouvernement ne veut pas...

**Le président:** Je ne comprends pas précisément ce pourquoi vous demandez le consentement unanime, monsieur Reid.

**M. Scott Reid:** Si je comprends bien, M. Kingsley devra attendre et témoigner lors de notre prochaine réunion. Ai-je tort?

**Le président:** Nous ne sommes pas encore rendus là, monsieur Reid. Tout d'abord, la prochaine réunion sur la réforme électorale est déjà prévue pour jeudi, et il y a cette motion-ci, dont nous serons évidemment saisis de nouveau si nous ne réglons pas la question aujourd'hui. Il y a aussi une question de privilège qui a été renvoyée par la Chambre à ce comité hier, dont nous n'avons pas encore traité. Donc je ne peux pas vous dire...

**L'hon. Judi Longfield:** Donc comment fait-on, alors?

**Le président:** Je ne peux pas vous dire...

**M. Scott Reid:** On aurait pu régler la question il y a longtemps, Judi. Vous auriez pu voter.

**Le président:** Je ne peux pas vous imposer de programme pour nos prochaines réunions. Habituellement, à la fin de chaque réunion, nous prenons quelques minutes pour établir l'ordre du jour de la prochaine séance.

Quoi qu'il en soit, entre temps...

**M. Scott Reid:** Monsieur le président, allons-nous prendre le temps de le faire à la fin de la réunion d'aujourd'hui? Dans le cas contraire, nous laissons nos témoins dans l'incertitude, et donc dans une situation difficile.

**Le président:** Cinq minutes, à la fin de la réunion. C'est ce que je vous propose toujours, et je suis prêt à procéder de cette façon à nouveau aujourd'hui si c'est ce que le comité désire.

Mais, pour l'instant, nous débattons d'une motion proposée par M. Hill. C'est Mme Redman qui a la parole.

**L'hon. Judi Longfield:** Rappel au Règlement.

**Le président:** Un moment, s'il vous plaît. Nous traitons déjà d'un rappel au Règlement. Je vais commencer par y répondre.

Au sujet du rappel au Règlement, M. Reid a demandé le consentement unanime. Mais il y a une chose qui n'est pas claire dans mon esprit. Peut-être que c'est clair aux yeux des membres du comité. M. Reid demande que nous consentions unanimement à quoi exactement?

Vous pourriez peut-être le répéter...

**M. Scott Reid:** Monsieur le président, soyons justes. Vous pourriez peut-être nous fournir... J'admets être quelque peu déconcerté. J'avais cru comprendre que nous avions demandé à M. Kingsley de se présenter ici, et qu'il devait essentiellement continuer d'assister aux prochaines réunions du comité jusqu'à ce que les députés lui donnent congé, car nous n'avons pas encore abordé cette question. Il est possible que je me trompe. Mon interprétation de la situation est-elle inexacte?

**Le président:** Il est clair que nous n'avons prévu ni annulé quoi que ce soit pour la prochaine réunion, alors je ne peux pas vous dire quelle sera notre décision collective au sujet de nos travaux futurs. Toujours est-il que je suppose que vous ne souhaitez pas que nous consentions unanimement à quoi que ce soit, car vous n'en avez pas parlé.

**M. Scott Reid:** Je vous demande simplement de confirmer qu'il ne sera pas obligé de revenir. Est-ce que je me trompe à ce sujet?

**Le président:** Je ne peux pas vous répondre. C'est au comité qu'il appartient d'en décider. Lorsque nous établissons l'ordre du jour d'une réunion à venir, nous le faisons en tant que comité. Vous, monsieur, êtes un membre du comité comme tous les autres. Vous allez nous aider à décider si vous voulez que ce témoin comparaisse à nouveau, et, le cas échéant, quand vous voulez l'entendre une deuxième fois. Ce n'est pas à moi d'en décider.

**L'hon. Judi Longfield:** Rappel au Règlement. Nous avons reçu un ordre du jour, selon lequel, conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, Budget principal des dépenses 2005-2006 : crédit 15, Bureau du directeur générale des élections, sous la rubrique Conseil privé, renvoyé au comité le 25 février 2005, nous devons entendre le directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley, accompagné de deux collaborateurs. Une fois arrivés à la réunion, nous constatons que nous devons débattre d'une motion.

Selon moi, lorsque les membres du comité ont reçu un ordre du jour, qui a été distribué, lorsque les membres du comité sont prêts à discuter des points qui figurent à l'ordre du jour, les points qui viennent s'ajouter à l'ordre du jour doivent être abordés après les travaux qui avaient été prévus. Sans quoi les membres du comité auraient toujours la possibilité de proposer des motions et de s'emparer entièrement de l'ordre du jour sur lequel nous nous étions entendus auparavant. Je ne veux pas dire qu'il n'est pas permis d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour, mais, monsieur le président, il est raisonnable de s'attendre à ce que nous traitions des points qui figurent à l'ordre du jour, lorsque nous avons un ordre du jour qui a été distribué, et lorsque des témoins ont été convoqués. Dans ces circonstances, on pourrait, à tout le moins, s'attendre à ce que les questions qui ont été prévues soient abordées. Je crois d'ailleurs que vous devez vous prononcer sur ce sujet, monsieur le président.

• (1150)

**Le président:** Madame Longfield, sauf votre respect, le comité n'est régi par aucune règle de cette nature. Au départ, nous avons convenu qu'à notre comité, un avis de motion n'est pas obligatoire...

**L'hon. Judi Longfield:** Je ne veux pas parler de l'avis de motion. Nous pouvons traiter de l'avis de motion. Les règles de procédure doivent certainement stipuler que le comité doit d'abord épuiser l'ordre du jour, et que, par la suite, les membres du comité peuvent ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour. Notre comité affirme qu'il est possible d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour à n'importe quel moment, mais je crois que le comité n'a jamais soutenu qu'il pouvait rejeter l'ordre du jour qu'il s'était donné pour

une réunion au cours de cette même réunion. Les membres du comité peuvent y ajouter des points, mais non en retirer.

**Le président:** Nous avons adopté nos propres règles de procédure dès le départ. Nous n'avons pas adopté ces règles de façon aussi formelle que d'autres comités l'ont fait. C'est au comité qu'il appartient de fixer ses propres règles. Dès notre première réunion, nous avons décidé, à tort ou à raison, qu'il ne serait pas nécessaire de déposer un avis de motion pour les fins du comité. Par conséquent, dès qu'une motion est déposée, soit elle est adoptée sans qu'il y ait de débat, soit elle peut faire l'objet d'un débat. C'est l'une ou l'autre de ces façons de procéder qui s'applique.

Dans le cas qui nous occupe, les membres du comité ont choisi de débattre de la motion, et nous en discutons toujours. Pour mettre fin à ce processus, il faut que la motion soit retirée, ou encore, que nous décidions, par consentement unanime, de traiter d'un autre sujet et de revenir plus tard à la motion. Je m'en remets au comité.

Je ne peux pas inventer une nouvelle règle sur laquelle le comité ne s'était pas entendu auparavant, même si j'estime que nous devrions adopter une telle règle, alors que nous l'avons pas fait. Nous n'avons pas décidé d'adopter cette règle de procédure. Je crois me souvenir que, lors de notre première séance, nous avons quelque peu discuté de la nécessité d'adopter une règle sur les avis de motion qui s'appliqueraient aux travaux de notre comité. Il me semble que cette idée n'a pas suscité l'intérêt des membres du comité, si mon souvenir de cette première réunion est exact, ce que je crois. Notre comité n'exige pas d'avis de motion. Les attachés de recherche m'ont indiqué que c'est effectivement la règle dont nous avons convenu.

Revenons au débat. Madame Redman, vous avez la parole.

**L'hon. Raymond Simard:** Un rappel au Règlement, monsieur le président, je souhaite répondre au point soulevé par M. Reid.

**Le président:** Alors, si vous répliquez...

**L'hon. Raymond Simard:** J'invoque l'argument selon lequel nous devons être justes envers nos témoins.

Je crois que nous sommes tous très conscients des efforts déployés par M. Kingsley afin de venir témoigner devant nous aujourd'hui. J'estime que Mme Longfield a proposé une solution raisonnable, c'est-à-dire que nous entendions nos témoins puis que nous reprenions le débat et que nous poursuivions les travaux du comité par la suite.

**Le président:** Demandez-vous au comité de consentir unanimement à ce que nous procédions de cette façon?

**L'hon. Raymond Simard:** Je demande à nouveau le consentement unanime du comité, car M. Reid a encore une fois soulevé cette question.

**Le président:** Si vous demandez le consentement unanime du comité, veuillez le déclarer.

**L'hon. Raymond Simard:** Je demande au comité de consentir unanimement à ce que nous entendions immédiatement nos témoins, puis que nous poursuivions les travaux du comité après avoir écouté l'exposé des témoins et leurs réponses à nos questions.

**Le président:** Pouvez-vous nous dire combien de temps durera la réunion?

**L'hon. Raymond Simard:** Nous nous arrêterons à 13 heures.

**M. Jay Hill:** Pour le vote?

**L'hon. Raymond Simard:** Non. Nous pouvons continuer jusqu'à 12 h 30 ou 12 h 45. C'est au comité qu'il appartient d'en décider.

•(1155)

**Le président:** Vous demandez au comité de consentir unanimement à ce que nous entendions les exposés des témoins ainsi que leurs réponses à nos questions jusqu'à 12 h 30, puis que nous reprenions les discussions sur la question qui nous occupe. Est-ce bien ce que vous demandez?

**L'hon. Raymond Simard:** Cela me paraît juste...

**Le président:** Le comité donne-t-il son consentement unanime?

**M. Jay Hill:** Non, à moins qu'ils n'indiquent qu'ils n'ont pas l'intention de prolonger la discussion de la motion jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour la mettre aux voix.

**Le président:** Il n'y a pas de consentement unanime.

Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Merci.

**Le président:** Un rappel au Règlement, monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** Après tout, je peux bien faire un rappel au Règlement, car tout cela ne me mène à rien de toute façon.

Je ne sais pas si c'est possible, et je ne sais pas si le comité y consent unanimement, mais j'estime que c'est important. J'aimerais remercier M. Kingsley de sa présence. Je sais qu'il a déjà interrompu un voyage à l'étranger pour venir nous apporter des éclaircissements sur certaines questions.

**Le président:** Monsieur Godin, qu'est-ce qui est possible?

**M. Yvon Godin:** J'y viens.

**Le président:** Très bien.

**M. Yvon Godin:** Je ne suis pas aussi rapide que vous, monsieur le président, mais j'y arrive.

Vous m'avez expliqué les règles et habituellement selon l'horaire, la réunion prendrait fin de toute façon à 13 heures. Serait-il possible de convenir qu'à 13 heures nous tiendrions une nouvelle séance du comité, ce que nous avons le pouvoir de faire, si nous sommes tous d'accord. De toute façon, la salle 112-N appartient pratiquement au comité. Nous pourrions alors entendre M. Kingsley. S'ils ne sont pas d'accord, cela signifie qu'ils ne veulent pas vraiment trouver une solution à ce problème. Je considère que cette proposition est sensée. Je crois que nous aurions l'approbation des députés de ce côté-ci.

**Le président:** J'essaie une fois de plus de bien comprendre ce que vous demandez. Vous voulez obtenir le consentement unanime pour la tenue d'une autre réunion de 13 heures à 14 heures pour discuter de la motion ou pour entendre le témoin?

**M. Yvon Godin:** Pour entendre M. Kingsley.

**Le président:** Monsieur Kingsley, seriez-vous alors libre à 13 heures?

**M. Jean-Pierre Kingsley (directeur général des élections du Canada, Bureau du directeur général des élections):** Bien sûr.

**Le président:** Je vais donc poser la question aux membres du comité, parce que l'heure à laquelle nous levons habituellement la séance est 13 heures. Est-ce que les membres du comité acceptent de tenir une deuxième réunion du comité de 13 heures à 14 heures pour entendre le témoignage de M. Kingsley?

**M. Scott Reid:** Je suppose que nous pouvons en débattre. Est-ce que je me trompe? J'aimerais poser une question à M. Godin à propos de ce casse-tête. Est-ce que cela signifie que si Mme Redman continue à faire de l'obstruction et que nous n'avons pas le temps de mettre la motion aux voix, il nous sera alors tout simplement

impossible de traiter de la question à l'ordre du jour parce que la réunion a pris fin et que nous tenons une deuxième réunion?

**M. Yvon Godin:** Cela n'a pas d'importance parce que de toute façon nous levons la séance à 13 heures.

**M. Scott Reid:** En fait, ce n'est pas le cas.

**M. Yvon Godin:** C'est ce qu'il a dit.

**M. Scott Reid:** Je le sais, mais il se trompe.

**M. Yvon Godin:** Je suis désolé. Il vient de dire que vous vous êtes trompé. Avez-vous vérifié auprès des intéressés?

**Le président:** Je suis désolé. J'essaie... je m'excuse mais il y a quelque chose qui m'a échappé. J'étais en train de consulter le greffier.

**M. Jay Hill:** En ce qui concerne la motion présentée par M. Godin, j'aimerais obtenir des éclaircissements, monsieur le président. De toute évidence, nous sommes maintenant tout à fait conscients que les membres du comité qui appartiennent au parti ministériel ont l'intention de prolonger indéfiniment la discussion plutôt que de mettre la motion aux voix. Le comité a-t-il l'intention de s'assurer que cette motion particulière sera le premier point à l'ordre du jour lorsque le comité se réunira à nouveau, que ce soit cet après-midi ou jeudi? Est-ce l'intention du comité? C'est ainsi que j'interprète les règles. Nous sommes en train de nous pencher sur cette motion. Nous continuerons d'en traiter jusqu'à ce que la motion soit mise aux voix.

**Le président:** Nous sommes en train de débattre de la motion, et d'après ce que je crois comprendre—et j'espère que le greffier peut m'aider à cet égard—c'est que la motion continue de faire partie de notre ordre du jour jusqu'à ce que nous réglions la question, et même si nous ne réglons pas la question aujourd'hui, il n'y a rien qui empêche l'auteur de la motion de la proposer à nouveau parce que nous n'avons pas fini de l'étudier. Mais d'après ce que je crois comprendre, cela n'a pas d'importance parce que nous demeurons saisis de la motion.

**M. Jay Hill:** Vous pouvez de toute évidence comprendre ce qui me préoccupe ici, monsieur le président, à savoir que si nous, les députés de l'opposition, comme nous sommes du même avis à ce sujet, nous entendions pour suspendre ce débat, le retarder ou le remettre et que le gouvernement de toute évidence continue de prolonger indéfiniment la discussion pour éviter que l'on se prononce sur la motion, je ne voudrais pas que cette motion disparaisse. Je voudrais qu'elle soit rétablie comme premier point à l'ordre du jour de la séance de jeudi, puis du mardi suivant et ensuite du jeudi suivant jusqu'à ce qu'en effet à un certain moment le gouvernement décide de permettre sa mise aux voix pour que vous fassiez ensuite un rapport à la Chambre de cette motion. Si c'est ainsi que les choses se dérouleront, et que vous pouvez me le garantir, monsieur le président, alors je serais disposé à recevoir la motion de M. Godin.

**Le président:** Monsieur Hill, je tiens simplement à vous assurer qu'indépendamment de la décision prise par le comité à la majorité ou autrement lors de la prochaine réunion, étant donné qu'un avis de motion n'est pas obligatoire, votre motion peut être proposée à nouveau à la prochaine réunion jusqu'à ce qu'on y donne suite. Donc en fait ce que vous dites est exact, parce que—à moins bien entendu que vous ayez décidé de ne plus vouloir présenter de motion—peu importe si nous décidons de nous occuper d'autres questions à la prochaine réunion, si vous proposez cette motion à nouveau à la prochaine réunion, la question n'ayant pas été tranchée et comme nous n'exigeons pas de préavis, alors bien entendu elle continuera d'être débattue.

**M. Jay Hill:** Bien entendu, le problème ici, monsieur le président —et comme vous l'avez dit, vous êtes ici depuis beaucoup plus longtemps que moi, je ne suis ici que depuis 12 ans et vous êtes ici probablement depuis deux fois plus longtemps—mais il reste à savoir qui se verra accorder la parole en premier jeudi, si nous ne nous sommes pas entendus préalablement pour poursuivre le débat sur cette motion. Si on s'entend pour le faire, alors je suis disposé à entendre d'autres motions possibles.

Voulez-vous dire quelque chose, Michel?

• (1200)

**Le président:** Très bien. Nous entendons peut-être quelqu'un d'autre.

Madame Longfield.

**L'hon. Judi Longfield:** En fait, M. Hill est en train de proposer quelque chose que j'avais moi-même proposé, à savoir que lorsque nous sommes saisis d'une question, nous continuons à en débattre et nous ne mettons pas une autre question sur le tapis. Il est maintenant en train de dire qu'il veut que l'on poursuive le débat sur cette question, ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes en train de continuer de débattre du budget des dépenses. C'est la continuation du débat et je considère que nous devrions le poursuivre. Il répond que non, il a une motion qui selon lui devrait avoir préséance sur toutes les autres questions que nous avons à notre ordre du jour.

Vous ne pouvez pas gagner sur les deux tableaux. Je considère que nous avons un ordre du jour. Je crois que nous devons...

**M. Jay Hill:** Alors poursuivons simplement là-dessus, Judy. Si c'est l'attitude que vous voulez adopter, alors poursuivons simplement dans cette voie jusqu'à ce que les poules aient des dents.

**L'hon. Judi Longfield:** Non, non, mais je crois que nous devons établir ce que nous sommes en train...

**Le président:** Chers collègues, même si fondamentalement nous ne sommes pas d'accord les uns avec les autres, je vous demanderai de continuer à faire preuve de respect envers vos collègues, dans la mesure du possible.

Monsieur Godin, vous avez demandé le consentement unanime. Y a-t-il quelque chose que nous pouvons...? Et nous pouvons alors peut-être reprendre le débat si nous n'obtenons pas de consentement unanime pour quoi que ce soit.

[Français]

**M. Yvon Godin:** Il s'agit ici d'une clarification. M. Hill a fait valoir un point. Pour ma part, j'ai demandé si, dans le cas où nous poursuivrions de la même manière, le débat s'arrêterait à 13 heures ou si, compte tenu du fait que Mme Redman n'a pas cessé d'argumenter, il durerait plus longtemps. Vous avez insisté sur le fait qu'il prendrait fin à 13 heures. M. Scott Reid, pour sa part, a affirmé que le président n'avait pas raison, selon ce que j'ai pu comprendre.

J'ai vu des comités débattre jour et nuit, pendant trois jours. Ils ne s'arrêtaient que pour la période de questions et reprenaient ensuite. Je veux donc que vous précisiez ce que vous avez dit, parce que c'est ce qui va faire la différence. Si on s'arrête précisément à 13 heures, je pense qu'il n'est pas acceptable qu'on n'écoute pas M. Kingsley. Si on en décide autrement, cela peut avoir un effet sur ce qu'on décidera.

**Le président:** M. le greffier me dit que si, à 13 heures, aucune motion d'ajournement n'a été adoptée, nous poursuivrons la réunion. Nous l'interrompons pour la période de questions.

[Traduction]

**M. Jay Hill:** Nous continuons, alors.

[Français]

**Le président:** En attendant, puis-je demander au comité quelles sont ses intentions concernant les témoins qui sont devant nous?

[Traduction]

**M. Scott Reid:** Monsieur le président, j'aurais une proposition à faire.

Si à 13 heures, Mme Redman ou l'un de ses collègues, ou l'ensemble de ses collègues n'ont pas terminé leur obstruction, je propose alors qu'à ce moment-là je présente une motion afin d'obtenir le consentement unanime pour permettre à M. Kingsley et ses collègues de partir.

**Le président:** De toute façon, pour couper court, nous n'avons pas le consentement unanime pour l'instant.

Madame Redman, vous avez la parole, je crois, dans le cadre de la question qui fait l'objet du débat.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Kingsley, je comprends très bien que vous avez dû ajuster votre horaire personnel pour être en mesure de témoigner devant nous aujourd'hui, et je suis ravie que vous puissiez assister à cette discussion fort intéressante. Compte tenu du poste que vous occupez, je suppose que vous comprenez tout à fait à quel point il est important de nous occuper de cette institution et des changements apportés à cette institution. Cela constitue l'essence même de vos travaux qui consistent notamment à déposer des rapports entre les élections. J'ajouterais qu'il s'agit de changements fondamentaux qui concernent la nature même de la motion du jour de l'opposition. C'est pour cette raison que le gouvernement a considéré qu'il s'agissait d'une question aussi importante et a agi comme l'a fait.

Je répète que, contrairement à ce qu'a affirmé M. Hill, cela s'est réellement passé. En effet, le 11 février 1982, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a annoncé que la journée du lendemain ne serait pas un jour désigné, contrairement à ce qui avait été prévu. L'opposition a soutenu qu'elle avait déjà déposé un avis de motion qui devait être débattu pendant ce jour désigné et que, par conséquent, le gouvernement ne pouvait pas renverser la désignation d'une journée de l'opposition. Néanmoins, le Président s'est prononcé très clairement sur le fait qu'un avis de motion n'était qu'un avis, et ne constituait pas un ordre. Selon le Président, il ne faisait aucun doute que le paragraphe 40(2) du Règlement s'appliquait en l'espèce. Or, ce paragraphe prévoit que les ordres émanant du gouvernement sont appelés et examinés dans l'ordre établi par le gouvernement.

Monsieur le président, je souligne en outre qu'il existe d'autres occasions de débattre de cette question. En effet, nous nous réunissons régulièrement à titre d'équipe des leaders parlementaires et nous discutons de questions très importantes lors de ces réunions. Je soutiens que l'équipe des leaders parlementaires auraient très bien pu débattre de la teneur de la motion du jour de l'opposition proposée par les conservateurs, mais cela n'a pas été le cas. J'insiste sur le fait que, d'après les informations dont nous disposons, il y a effectivement eu une suite, alors les médias ont obtenu un avis de cette motion avant le gouvernement, et cela me paraît extrêmement troublant. Il me semble que cela indique qu'il peut exister des considérations partisans.

Je veux également souligner que ce BlackBerry, qui nous permet de travailler en équipe, provient du comté de Waterloo, dont je suis originaire. Grâce à ce BlackBerry, je viens de recevoir une note de l'un des membres de mon équipe m'annonçant qu'on a vu la fumée blanche et donc que nous avons nouveau pape.

**Une voix :** Vous êtes sérieuse?

**L'hon. Karen Redman :** Je crois que c'est très important.

J'insiste sur le fait que grâce à cet esprit d'innovation et de collégialité, monsieur le président, nous avons pu obtenir des résultats dont nous sommes tous fiers.

Il semble que les conservateurs aient décidé que la coopération qui prévalait jusqu'à maintenant ne servait plus leurs intérêts désormais. D'une certaine façon, ils ont renoncé à leur engagement de demeurer des parlementaires productifs afin d'assurer la bonne marche de cette institution. Ils ont choisi d'adopter une attitude accusatoire. Ils ont décidé d'emprunter une voie qui est très inhabituelle.

Je reviens sur le fait que, bien qu'il ne s'agisse pas d'événements sans précédent, nous assistons à la répétition d'un incident qui ne s'est pas produit depuis 1982. Cela montre qu'aux yeux du gouvernement, il est extrêmement grave de s'attaquer à cette institution, de modifier de façon ponctuelle une série de règles et une marche à suivre qui nous ont paru tout à fait convenables pendant de très longues années, c'est-à-dire depuis l'aube de notre nation. En réalité, ces règles ont permis à des partis différents, animés par des philosophies divergentes, de se rassembler pour discuter d'enjeux communs et pour trouver des solutions aux préoccupations des Canadiens grâce à la consultation.

Je sais que les gens de ma circonscription se préoccupent beaucoup des garderies, du logement social, du logement abordable et d'autres questions de cette nature. En outre, ce sont les mêmes dossiers qui sont considérés comme étant prioritaires par le Bloc et par le NPD, comme ces partis l'ont déclaré. Pour leur part, les conservateurs appuient notre promesse d'éviter les déficits et de maintenir les allègements fiscaux consentis aux familles à faible et à moyen revenu, en particulier aux familles avec enfants.

Ainsi, nous avons déposé un budget qui a reçu l'appui des conservateurs. Les députés de ce parti étaient à la Chambre lors du dépôt du budget, car ils voulaient empêcher la chute du gouvernement. En effet, les conservateurs ont également reconnu l'importance que revêt le budget.

Le nouveau pacte pour les villes suscite énormément d'intérêt dans ma circonscription de Kitchener-Centre. Les gens de Kitchener et de la région de Waterloo se réjouissent à l'idée d'obtenir un rabais sur la taxe de l'essence, une mesure que mes collègues de l'opposition ont appuyée. En effet, ils ont participé à la planification, ils ont été de bons gestionnaires des deniers publics et ont proposé une série de priorités de même qu'un programme pour Kitchener de telle sorte qu'ils ont établi un partenariat avec le gouvernement fédéral afin de garantir que ces priorités se traduisent par des initiatives concrètes dont bénéficieront les habitants de Kitchener-Centre et de la région de Waterloo.

• (1205)

Voilà la marque d'un gouvernement qui est très à l'écoute de son électorat, très sensible aux priorités des Canadiens. C'est du fait de ces priorités que le gouvernement a versé 41 milliards de dollars dans la santé, en partenariat avec nos homologues provinciaux et territoriaux, afin que les premiers ministres et les ministres de la Santé puissent aller de l'avant dans ce domaine. Je le répète, c'est le genre de collégialité que nous devons pratiquer ici si nous voulons mettre en oeuvre notre mandat commun.

**Le président :** Merci, madame Redman.

Un moment, s'il vous plaît. On fait appel au Règlement.

[Français]

**M. Yvon Godin :** Monsieur le président, on parle d'environnement, des villes, et ainsi de suite. Or, les humains, comme les voitures, ont besoin de carburant pour fonctionner. Peut-être pourrait-on nous offrir un petit lunch: des sandwiches ou quelque chose du genre. Il n'est pas nécessaire que cela coûte cher. Je pense que notre organisme en a besoin. Je demande donc à la présidence de voir à cela.

• (1210)

**Le président :** Je vais consulter le personnel et vérifier quels arrangements peuvent être faits à cet égard.

**M. Yvon Godin :** Merci bien, monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman :** Merci.

Je suis très heureuse de savoir que lorsque mon estimé collègue—avec qui, je dois le dire, j'ai eu très grand plaisir à travailler—a parlé de « gaz », il ne songeait pas à mon discours. Il soulignait simplement le fait qu'il était tellement envoûté par mon discours étonnant et mes propos sur la motion dont nous sommes saisis, qu'il voulait refaire le plein d'énergie pour que nous puissions écouter avec nos deux oreilles...

Merci beaucoup, mon ami

**Une voix :** J'attends l'assurance-emploi.

**L'hon. Karen Redman :** Nous avons étudié l'assurance-emploi et nous y avons apporté des changements. Mme Robillard les a apportés précisément au moment où nous avons déposé notre budget. Nous avons examiné certains points qui font problème. Je répète, monsieur le président, que cela montre bien que notre gouvernement est à l'écoute des besoins des Canadiens.

Chose intéressante, il se trouve que ma circonscription a le taux de chômage le plus bas au Canada, et j'en suis complètement émerveillée. Je peux vous dire pourquoi il en est ainsi, en partie. C'était historiquement une région manufacturière, mais on y a conclu un partenariat merveilleux—un partenariat avant même que tout le monde ait ce mot à la bouche, un « partenariat de gouvernements ».

En effet, ce que nous avons vu, c'est que lorsque l'Université de Waterloo a été fondée, cela a été fait avec le soutien marqué et généralisé du milieu des affaires. C'était l'un des premiers établissements postsecondaires qui offrait l'enseignement coopératif. Et il y avait un élément fondamental dans son organisation, à savoir que les professeurs pouvaient disposer de leurs droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, nous avons assisté à une explosion extraordinaire de l'industrie de haute technologie. Nous avons vu naître Research in Motion. Nous avons vu naître PixStream. On a vu un grand nombre de biens intellectuels qui se sont implantés dans le secteur commercial et qui sont devenus commercialement viables. C'est cette symbiose entre les gouvernements, les entreprises et le secteur privé ainsi que le milieu universitaire qui a permis à la région de Waterloo de se placer aux avant-postes de l'économie.

Lorsque mes parents grandissaient à Kitchener, si quelqu'un leur avait dit que les viandes Schneider cesseraient d'être une entreprise familiale; que Labatt fermerait ses portes; que la brasserie Seagram's quitterait la ville; et que Kaufman Rubber Company et Kaufman Shoes cesseraient d'être des entreprises viables, je pense que les gens de la génération de mes parents auraient dit, voici venir bientôt les cantines populaires; qu'allons-nous faire? Le chômage sera généralisé. En fait, nous nous sommes réinventés tout comme l'a fait dans une large mesure l'économie moderne dans le monde entier et partout au Canada, et la région de Waterloo est un microcosme de cela.

Nous avons vu aussi des industries comme Toyota s'établir dans la région de Waterloo. L'une des raisons en est qu'on trouve dans notre région des compétences pointues et des travailleurs qualifiés en abondance. C'est encore là le fruit d'une collaboration entre les divers niveaux de gouvernement et le secteur privé. Il ne fait aucun doute qu'un seul palier de gouvernement ne peut pas tout faire.

Monsieur le président, je le répète, c'est la raison pour laquelle il est si important de préserver notre collégialité. Je souligne que nous avons démontré jusqu'à présent, à mon avis, que nous sommes capables de travailler dans la collégialité; que nous avons pu travailler de concert; qu'il y a eu des compromis; qu'il y a eu des discussions respectueuses en dépit du fait que certaines des questions qui nous ont occupés dernièrement causaient parfois des divisions, et je le précise, au sein de la plupart des partis, sinon tous les partis, et chose certaine, entre les partis eux-mêmes.

Monsieur le président, nous voilà loin aujourd'hui du genre de motion de jour de l'opposition dont nous avons l'habitude. Je rappelle une fois de plus que c'est la raison pour laquelle notre Parlement est peut-être entré dans une nouvelle ère, avec une nouvelle approche chez les conservateurs, une nouvelle attitude peut-être qui tient compte du désir qu'ont les Canadiens de voir notre Parlement fonctionner. Je peux vous dire que le vent a tourné, pour autant que je puisse en juger, au Parlement.

Cette motion qui nous est venue des conservateurs était tout à fait inattendue. Il n'en avait été nullement question par le passé. C'était avec le plus grand respect que nous avions parlé d'accorder un grand nombre de journées pendant les périodes d'octroi des crédits. Nous avions même un engagement d'honneur aux termes duquel, avec le consentement de tous les partis, il nous serait possible de différer des votes—parce qu'il est très difficile pour certains de nos collègues qui vivent dans les régions les plus éloignées du Canada de revenir ici à temps pour les votes du lundi—de telle sorte que les votes auraient lieu le mardi.

● (1215)

Monsieur le président, ce sont toutes ces choses qui ont été discutées aux réunions des leaders parlementaires. Ce sont ces choses qui ont été négociées entre leaders parlementaires et avec mes collègues, les whips.

Je crois que notre Parlement a fonctionné jusqu'à maintenant parce que, monsieur le président, nous nous respectons les uns les autres. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de divergences de vues. Mais je dois vous dire, monsieur le président, que ce genre de motion de l'opposition qui est présentée au gouvernement est tout à fait choquante. Encore là, je rappelle le fait que...

Je souris à Jay. Que cela soit noté au procès-verbal.

Monsieur le président, il existe une nouvelle dynamique à la Chambre des communes, et je rappelle encore une fois qu'une modification du Règlement n'est pas une chose que l'on peut faire à la légère. D'ailleurs, nous avons apporté des changements au

Règlement après consultation, après discussion, et chose certaine, avec la connaissance, sinon la participation, des partis d'opposition. Ces changements avaient été mûris. Ils avaient été bien mesurés, comme doit l'être toute chose à la Chambre des communes à mon avis. Les décisions que nous prenons tous les jours marquent profondément certains groupes de Canadiens, sinon tous les Canadiens, et c'est la raison pour laquelle on ne peut pas changer brutalement le Règlement. En déposant cette motion, on met fin aux bons rapports dont nous avons profité, à l'esprit de compromis que nous avons réussi à installer à la Chambre.

Monsieur le président, lorsque je parle de mon rôle comme whip, je dis souvent aux gens que j'appartiens en fait à deux équipes, et je le dis très sincèrement. Il est évident que je suis membre de l'équipe libérale. C'est le parti sous la bannière duquel j'ai été élue. Je suis très fière de mon gouvernement et de mon premier ministre. Mais je suis également fière de l'équipe que je représente avec les whips de tous les partis. Nous avons travaillé de concert pour nous assurer que nos buts communs soient atteints. Il y a eu beaucoup de consultations quotidiennement. L'un des plaisirs de ce travail tient au fait qu'on ne sait jamais quand une crise va éclater, mais on peut attendre jusqu'à ce qu'une crise éclate et cela arrive tous les jours.

Je sais que vous êtes suspendus à mes lèvres. Merci, Dale.

Monsieur le président, je crois que cet esprit de compromis, cette collégialité, je le redis, qu'il s'agisse de décider qui siègera aux comités... Tous les whips étaient responsables de la constitution des comités. Nous avons discuté de questions comme celle de savoir où les comités se réuniraient, et je sais que la question de savoir où le Comité de la santé allait se réunir était très délicate, monsieur Johnston, et c'était en fait pour accommoder l'un de vos membres qui ne se déplace pas facilement. Nous sommes très heureux de le faire, très heureux de vous accorder ce genre de soutien, parce que le Parlement doit en effet refléter au maximum la diversité du Canada. Je suis ravie de penser que nous avons pu surmonter nos querelles partisanes pour faire cela.

Monsieur le président, j'affirme qu'il serait dans l'intérêt supérieur des Canadiens et de notre Parlement de continuer d'oublier nos querelles partisanes. Je m'attriste de voir que cette partisanerie commence à nous gouverner. J'affirme de nouveau que cette motion de l'opposition confirme cet état de chose.

Monsieur le président, l'une des questions qui nous occupent—et je dirais que les vues de M. Godin et les miennes se rejoignent beaucoup ici—c'est la façon dont nous traitons les projets de loi d'initiative parlementaire. On a mis de l'avant une nouvelle approche pour traiter des projets de loi d'initiative parlementaire. Je ne suis à la Chambre que depuis 1997, j'ai donc encore moins d'années de service que M. Hill là-bas, mais je vous dirai que c'était autrefois presque comme gagner à la loterie que de voir son projet de loi d'initiative parlementaire porté à l'attention de la Chambre. Nous sommes entrés dans une ère tout à fait nouvelle. Nous avons maintenant décidé de faire en sorte que tous les projets de loi d'initiative parlementaire soient votables. Bien sûr, il nous faut songer un peu plus aux effets que cela peut avoir sur la santé financière du gouvernement, et ce sont là des problèmes auxquels nous devons tous réfléchir.

Monsieur le président, je vous dirais qu'un grand nombre de collègues de tous les partis ont fait état d'enjeux qui sont très importants pour eux, d'enjeux qui sont peut-être importants pour un segment de la société ou même pour leur circonscription. Je sais qu'aujourd'hui à la Chambre, j'ai entendu mon collègue Paul Szabo parler du syndrome d'alcoolisation foetale, et il a affirmé avec une grande conviction qui s'appuyait sur ses propres recherches, que nous devons mettre des étiquettes de mise en garde sur les bouteilles de bière et d'alcool parce que cela pourrait contribuer à prévenir une maladie que l'on peut parfaitement bien prévenir. Des députés de tous les partis ont proposé de sages motions sous la rubrique des projets de loi d'initiative parlementaire.

• (1220)

En outre, monsieur le président, je rappelle au comité qu'un certain nombre de réalisations très importantes ont été accomplies qui bénéficient de l'appui de tous les partis.

Je pense à l'accord de l'Atlantique et à son importance pour...

**M. Jay Hill:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne sais trop quelle a été la décision du président, s'il avait été décidé de lever la séance à 13 heures... Est-ce ce qui a été décidé? Est-ce ainsi que vous avez interprété la décision du président, que la séance sera levée à 13 heures?

**Des voix :** Oui.

**Le vice-président (M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC)):** Non, ce n'est pas ce que j'ai compris. Ce que le président m'a dit c'est que l'on poursuivrait jusqu'à la période des questions. On pourra toutefois le lui redemander. Il sera de retour dans quelques instants.

Quand il est parti, mon impression était que nous allions poursuivre la séance jusqu'à 14 heures.

Oui, monsieur Godin.

**M. Yvon Godin:** Sur ce point, nous allons attendre le président, mais d'après ce que j'ai compris—et j'ai soulevé la question une autre fois, puis il n'était pas sûr—je pense que quand il y a quelque chose comme ça, on ne peut pas y mettre fin. Si ça dure trois jours, nous sommes ici pour trois jours. Elle fait du bon travail. J'aimerais continuer à entendre ce qu'elle a à dire.

Elle me dit, monsieur le président, combien est important le trou de 46 milliards de dollars de l'assurance-emploi pour les travailleurs... C'était un très bon programme jusqu'à sa suspension en 1996. J'aimerais en entendre davantage. Elle se débrouille très bien.

**Le vice-président (M. Dale Johnston):** Très bien. Je crois qu'il s'agit davantage d'un point de discussion, monsieur Godin, mais cela aussi est permis.

**M. Yvon Godin:** Je pense comme vous.

**M. Jay Hill:** Monsieur le président, lorsque le président reviendra reprendre ses fonctions, je conclus que nous allons clarifier sa décision à propos de la levée de la séance.

**Le vice-président (M. Dale Johnston):** Oui.

**M. Jay Hill:** C'est convenu. D'accord, merci.

• (1225)

**Le vice-président (M. Dale Johnston):** Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Il y a d'autres questions sur lesquelles tous les partis se sont prononcés. Pas plus tard que cette semaine, le ministre Volpe a parlé des changements—en fait des améliorations—apportés au système de l'immigration.

Je sais que les députés de tous les partis ont eu des problèmes avec les délais d'attente et le changement de la réglementation en cours de route, mais nous avons toujours dit que la réunification des familles était prioritaire pour le gouvernement. Cela a créé des problèmes lorsque les nouveaux venus qui ont pris la citoyenneté canadienne ont voulu faire venir leurs parents âgés. La priorité était plutôt donnée aux conjoints et aux enfants mineurs. Il fallait donc plus de temps pour faire venir les parents.

Nous avons aussi tâché... et je sais que notre collègue Hedy Fry, elle, s'est occupée de l'agrément des professionnels formés à l'étranger. Ma ville de Kitchener et la région de Waterloo en comptent beaucoup.

Très longtemps, nous avons été à court de médecins, ce qui est renversant quand on sait, monsieur Johnston, comme je viens de le rappeler, que notre taux de chômage est le plus bas au pays. Ma circonscription—oui, la mienne—connaît une explosion fulgurante de haute technologie et on s'imaginait que les médecins affluent chez nous; or, ce n'est pas le cas.

Deux de nos deux hôpitaux locaux ont été merveilleusement enrichis. L'unité de cardiologie de l'Hôpital St. Mary's et le département d'oncologie—l'aile spéciale—de l'Hôpital de Grand River évitent aujourd'hui aux habitants de la région d'aller se faire soigner ailleurs. Cela tient au partenariat avec le gouvernement fédéral et, il va sans dire, à la forte participation du gouvernement provincial ainsi que des particuliers qui ont fait des dons. Cela a nettement amélioré la qualité de vie.

S'agissant maintenant de ce que les Canadiens nous disent être la priorité depuis 1997, les soins de santé, ces deux nouveaux départements ont attiré de nouveaux médecins, quelques radiologues, des oncologues évidemment, pour le mieux-être évident de la population de ma région.

Il y a une autre question qui me tient beaucoup à coeur—elle recueille d'ailleurs l'aval de tous les partis et, grâce à leur apport et à leur intérêt, nous avons su mettre de l'avant le dossier autochtone. De fait, nous avons investi 700 millions de dollars en soins de santé pour les Autochtones. Il est choquant, parfaitement choquant, de constater à la lecture des travaux de recherche quelle est l'incidence du diabète chez nos populations autochtones—jusqu'à 50 p. 100 dans certains cas sont touchés.

Il y a aussi la question du logement...

**M. Jay Hill:** Monsieur le président.

**Le président:** Vous avez un rappel au Règlement, monsieur Hill?

**M. Jay Hill:** En effet, monsieur le président, pendant que vous vous étiez absenté, j'ai formulé une interrogation à propos de votre décision de lever la séance à 13 heures. On m'a répondu que nous nous étions entendus pour que vous nous fassiez savoir quelle était votre décision à votre retour. Qu'avez-vous décidé au sujet de la levée de la séance?

**Le président:** Je me suis entretenu avec notre greffier qui m'a dit qu'en réalité, ce n'était pas une levée de séance, mais que le comité poursuivait ses travaux. Nous allons donc suspendre nos travaux pendant la période des questions, et nous les reprendrons après.

**M. Jay Hill:** Et nous allons donc continuer à débattre de ma motion?

**Le président:** En effet, sauf avis contraire, mais je dois vous rappeler aussi qu'un de nos collègues, M. Reid, nous a donné préavis qu'à 13 heures, il pourrait demander le consentement unanime...

**M. Jay Hill:** Pour excuser les témoins.

**Le président:** C'est cela, ou quelque chose d'autre, peut-être, selon ce qu'il voudra faire bien sûr.

**M. Jay Hill:** Merci pour cet éclaircissement. Je pense qu'il fallait que tous les membres comprennent bien ce dont il s'agit.

**Le président:** Ce sont là les dernières nouvelles que nous ayons.

**M. Jay Hill:** Nous allons donc poursuivre en nous interrompant pour la période des questions.

**Le président:** Si je reçois du nouveau d'ici là, je m'emploierai à le faire savoir aussitôt que possible aux membres du comité. Je devrai peut-être interrompre quelqu'un pour le faire, et je prie donc d'avance les membres du comité de bien vouloir m'en excuser.

Madame Redman, je crois que vous aviez la parole.

**L'hon. Karen Redman:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis heureuse de vous revoir même si je dois signaler que notre collègue Dale Johnston a fait de l'excellent travail en vous remplaçant à la présidence, un fameux travail. C'est un sacré type qui fait un sacré travail.

Une des plus belles choses que nous autres Canadiens exportons actuellement—je suis vraiment heureuse que M. Kingsley soit toujours ici pour m'entendre le dire—c'est notre système de gouvernement, notre système électoral. Nous envoyons des observateurs un peu partout, en Ukraine par exemple. La démocratie est peut-être un système imparfait—j'ai oublié qui a dit cela—mais il n'empêche qu'il n'y en a pas de meilleur. Il faudrait que je vous dise à ce sujet qu'il y a effectivement des domaines dans lesquels nous pourrions améliorer les choses. Notre comité a lui-même étudié le processus de consultation et d'engagement des citoyens afin de déterminer comment nous pourrions améliorer encore notre système électoral. Tout cela, je pense, est la preuve que notre pays a des valeurs bien définies. Notre magistrature est indépendante, nous respectons la primauté du droit et notre tradition est probablement parmi les meilleures qui soient.

L'une des choses qui m'interpellent de temps en temps, lorsque je marche dans la Cité parlementaire, c'est l'idée qu'il y a 308 personnes qui représentent l'ensemble de la population et qui sont issues de tous les milieux. Souvent on me demande—et je suis sûre qu'il en va de même pour tous les collègues à qui il arrive de prendre la parole devant des groupes d'élèves—avec qui je travaille en réalité. Je réponds toujours que je travaille avec d'anciens éducateurs, avec des agriculteurs, avec des acteurs; je travaille avec des avocats, des comptables, un mineur, d'anciens pêcheurs et un ex-vendeur de voitures. Ce qui rend si magique pour moi la Chambre des communes, c'est le fait que, dès que nous sommes en âge de voter et pourvu que nous soyons citoyens canadiens, nous pouvons nous faire élire dans cette institution démocratique qui est l'une des meilleures au monde.

Je pourrais vous dire que c'est cette dynamique, cette diversité dans nos origines, cette faculté que nous avons de faire valoir notre vécu, qui font de ce Parlement un endroit aussi extraordinaire. Il n'y a pas un coin du Canada, il n'y a pas un groupe de Canadiens qui ne soit pas représenté ici d'une façon ou d'une autre. Certes, il y a au Canada une grande diversité de cultes. Il y a aussi ici des députés qui font partie de nos Premières nations. Et c'est d'ailleurs à mon avis aussi l'un des points forts du Sénat. Et même s'il arrive à nos partis de n'être pas du même avis sur le mode de nomination des sénateurs et

sur la nécessité éventuelle d'envisager un profond remaniement du Sénat, je dois vous dire encore une fois, monsieur le président, que tout comme nous ne saurions souscrire à cette motion de l'opposition étant donné qu'il s'agit d'une initiative monolithique et qui exige aussi de modifier le Règlement, nous ne pouvons pas davantage aborder à l'emporte-pièce la question du Sénat. Si un jour les Canadiens, voire le processus électoral tout entier, venaient à se saisir...

• (1230)

[Français]

**Le président:** Monsieur Sauvageau, voulez-vous faire un rappel au Règlement?

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Je voudrais simplement dire au comité que puisqu'on a élu un nouveau pape, je me demande s'il nous faudra de la fumée blanche pour sortir d'ici.

**Le président:** Merci, monsieur Sauvageau.

Nous en avons été informés il y a près d'une heure. Nous attendons de connaître le nom nous aussi. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, bien que nous vous remercions de renseignement.

Madame Redman, vous avez la parole.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci.

Je vous sais gré de votre attention. Nous avons parlé de fumée, nous avions parlé de gaz...

[Français]

**Le président:** Souhaitez-vous faire un rappel au Règlement, monsieur Godin?

**M. Yvon Godin:** Monsieur le président, j'ai demandé un peu plus tôt qu'on nous serve à manger, mais je ne voulais pas que ce soit seulement pour nous. Nous devrions en offrir à nos visiteurs.

**Le président:** Nous allons prendre quelques minutes pour essayer d'obtenir quelque chose, mais le repas nous sera servi probablement au moment où commencera la période de questions. Il serait peut-être plus sage, pour l'instant, que les collègues se relaient et aillent faire un tour dans le lobby. Toutefois, si les membres du comité sont d'avis contraire, je suis prêt à tenter de commander un lunch. Cependant, je ne voudrais pas commander de la nourriture qui nous serait servie vers 14 h 5, alors que nous aurons terminé depuis cinq minutes.

**M. Yvon Godin:** Je comprends, monsieur le président.

**Le président:** Cela va-t-il pour aujourd'hui?

**M. Yvon Godin:** On pourrait éviter cette dépense et inviter nos visiteurs à aller dans le lobby pour prendre leur repas.

**Le président:** Nous vous remercions de vous préoccuper du sort de nos visiteurs.

[Traduction]

**L'hon. Judi Longfield:** Sauf tout le respect que je vous dois alors, monsieur le président, je sais que vous avez depuis longtemps l'habitude de présider des réunions, mais je propose une motion pour contester votre décision. Il est très clair que les comités ont un horaire défini, de 11 heures à 13 heures. Nous sommes très occupés ici, et j'ai des choses à faire. J'aimerais continuer—je trouve ce discours fascinant—mais sauf tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je conteste votre décision.

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

On conteste la décision qu'a prise le président il y a quelques instants, à savoir que le comité doit siéger jusqu'à ce que la question soit réglée ou jusqu'à ce que le comité décide de lever la séance, exception faite de la suspension prévue dans le Règlement pour la période des questions.

Tous ceux qui sont en faveur de la motion...

**M. Jay Hill:** Monsieur le président, je propose que la décision du président soit maintenue. Faisons les choses comme il faut.

**Le président:** Le comité est déjà saisi d'une motion. Nous devons voter pour ou contre la motion. Je crois qu'il n'y a pas de débat possible.

**M. Jay Hill:** Cette motion est mal formulée, monsieur le président.

**Le président:** La motion vise à contester la décision du président.

•(1235)

**M. Jay Hill:** La motion doit porter que la décision du président est maintenue et non renversée.

**Le président:** Je vais demander aux membres du comité d'être patients pendant que notre greffier trouve la référence voulue, et j'en lirai le texte pour les fins du compte rendu. De toute évidence, les deux motions se contredisent. L'une sera recevable, et l'autre non. Nous allons nous arrêter quelques instants, et lorsque nous aurons déterminé quelle motion est recevable, la question sera réglée.

[Français]

Après avoir consulté la page 857 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* de Marleau et Montpetit, j'en conclus que la motion de Mme Longfield n'est pas conforme. Cependant, la motion telle que proposée par M. Hill l'est.

[Traduction]

Monsieur Hill, voulez-vous s'il vous plaît nous dire quelle est votre motion?

**M. Jay Hill:** Je propose que la décision du président soit maintenue.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Nous allons maintenant revenir à ce que disait Mme Redman.

Madame Redman, vous avez la parole, et vous parlez de la motion qui a été déposée plus tôt aujourd'hui par M. Hill.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président. Ce fut un intermède intéressant.

Je vois que vous consultez le Marleau et Montpetit, et c'est exactement la tentative visant à contourner ce règlement avec la motion de l'opposition et à balayer du revers de la main les règles fondamentales qui régissent le fonctionnement de la Chambre... Nous nous basons sur ces règles. Ce sont ces règles qui nous permettent de traiter les affaires des Canadiens et les affaires du Parlement, et c'est la raison pour laquelle il faut les prendre très au sérieux.

Les efforts de coopération, les initiatives qui ont été prises, la raison pour laquelle c'est une digression si fondamentale—est-ce qu'il serait trop fort de dire « insulte »?—, le changement dans la manière dont nous conduisons nos affaires jusqu'à présent avec ce gouvernement minoritaire... Il faut prendre cela très au sérieux.

Vous savez, monsieur le président; quand on voit le sans-abrisme, le logement social, la vision que notre gouvernement a proposée—ce

sont des initiatives que soutiennent les députés du Bloc, je le sais, tout comme le Nouveau parti démocratique.

Monsieur le président, ce sont les députés du caucus libéral, lorsque je suis arrivée au Parlement en 1997, qui se sont fait les champions d'une solution au sans-abrisme, de telle sorte que les gens cessent de mourir de froid, de geler sur les trottoirs, ou de mourir dans les champs des fermiers parce qu'ils n'avaient pas d'endroit où vivre. Ce sont les députés fédéraux qui se sont fait les champions de cette cause, et c'est ainsi que nous sommes revenus au logement social.

La SCHL a conclu des partenariats dans le cadre d'initiatives, monsieur le président, comme Heartwood Place, qui est un ancien entrepôt de textile rénové du centre-ville de Kitchener, dans ma circonscription. Monsieur le président, l'un des grands agents immobiliers du Canada, qui vend des maisons d'un demi-million de dollars et conclut de grandes transactions commerciales, a décidé de piloter la conversion de cette usine en logements abordables, des logements abordables qui fourniraient aussi une assistance, et par l'entremise de l'Initiative de partenariats en action communautaire qu'on appelle l'IPAC, nous avons encouragé ce projet. Nous sommes venus en aide à cette femme entrepreneure qui possède une entreprise florissante et qui a très peu de temps libre à elle, mais qui avait constaté un besoin qu'elle voulait combler. On y trouve maintenant de magnifiques appartements où les gens retrouvent leur dignité, où de nouveaux Canadiens peuvent apprendre notre langue et peuvent à partir de là trouver du travail. Des gens y élèvent leurs enfants. Ils les envoient à l'école. Toutes ces initiatives ont un effet tangible dans les milieux que chacun de nous représente. Tous ces projets ont reçu le soutien et le concours de divers députés, pas seulement de députés gouvernementaux.

Monsieur le président, voilà pourquoi c'est un jour si triste où nous sommes témoins d'un changement fondamental, et où l'on voit avec clarté que le Parti conservateur n'est plus disposé à faire en sorte que le gouvernement fonctionne. Il ne veut plus reconnaître que les Canadiens nous ont envoyés ici il y a moins d'un an de cela pour faire en sorte que le Parlement fonctionne.

On songe par exemple aux investissements dans Radio-Canada. J'ai parlé à des diplomates, des gens qui ont séjourné au Canada pendant deux ou trois ans, j'ai parlé à un monsieur de Taïwan qui me disait qu'il avait rencontré son prédécesseur qui rentrait, et son prédécesseur lui avait dit que ce qui lui manquerait le plus dans son pays natal, c'était Radio-Canada. Il a dit qu'il pensait qu'il y avait un peu de taquinerie dans cela; maintenant je suis Canadien et vous non. Il a dit qu'après avoir passé quelques mois ici, il s'est rendu compte à quel point Radio-Canada contribue à notre identité nationale, et c'est une institution que le gouvernement continue de soutenir.

Le gouvernement a versé la plus grande subvention de son histoire lorsqu'il a décidé de financer Espaces culturels Canada. Nous avons investi dans Radio-Canada, mais en soutenant Espaces culturels... je rappelle que chez nous, nous croyons beaucoup dans le recyclage des immeubles du centre-ville. Il y a cet énorme magasin à rayons qui s'appelait Goudies autrefois, et qui était resté vide pendant très longtemps. La ville y a investi quelques millions de dollars; une entreprise privée est intervenue et a fait sa part; de même, le projet a reçu l'une des subventions les plus élevées dans le cadre du programme Espaces culturels. On y trouve maintenant un musée pour enfants extraordinaire, et ce qu'il y a de si formidable dans ce musée pour enfants, c'est qu'il y a des partenariats avec toutes ces entreprises de haute technologie—ces entreprises, ces personnes. Ces personnes siègent au conseil d'administration. Elles ne se contentent pas d'investir de l'argent dans le projet, elles contribuent à son fonctionnement quotidien. Elles s'occupent des objets qui y sont exposés, et il y a là des objets fascinants.

• (1240)

C'est un immeuble de quatre étages, avec un immense atrium au milieu. Je crois qu'il y a des enfants chez nous qui empruntent les enfants d'autres personnes rien que pour y entrer et jouer avec les jouets. C'est merveilleux. Encore là, il ne s'agit pas d'un projet que le gouvernement fédéral a piloté seul; nous l'avons réalisé dans le cadre d'une collaboration, dans le cadre d'un partenariat.

Monsieur le président, c'est la voie de l'avenir. Aucun palier de gouvernement ne pourra répondre à tous les besoins, ou même articuler la vision dont nous avons besoin, la vision que méritent les Canadiens.

Vous savez, monsieur le président, pour revenir un instant à l'initiative IPAC—l'IPAC, l'Initiative de partenariats en action communautaire—lorsque Claudette Bradshaw s'est vu confier le dossier du sans-abrisme et a parcouru le Canada, elle est revenue à Ottawa... et je sais que nous n'avons pas le droit de révéler ce qui s'est dit à huis clos, et sûrement pas au caucus, mais je dirai que je n'ai vu qu'une seule personne capable de faire pleurer l'ancien premier ministre, et c'était Claudette Bradshaw.

Elle a raconté le vécu de ces Canadiens, de ces jeunes gens, de ces familles qui vivent dans les foyers pour sans-abri—de ces familles qui y dorment toutes les nuits, qui envoient leurs enfants à l'école et qui acceptent des emplois au salaire minimum, où ils sont sous-employés, parce qu'ils ne peuvent pas se permettre le premier et le dernier mois de loyer. Elle disait, nous n'avons pas à inventer de solutions, parce que les collectivités canadiennes et les bénévoles de notre pays savent déjà ce qu'ils doivent faire pour remédier à ce problème; nous devons nous replonger dans le logement social et réaliser des partenariats. C'est quand on reconnaît ainsi la nécessité d'une vision partagée que... nous devons peut-être partager cette vision afin de combler les besoins des gens.

C'est dans cet esprit que notre parti a formé le gouvernement. Nous sommes revenus comme gouvernement minoritaire. Nous sommes revenus en reconnaissant qu'il fallait qu'il y ait plus de consultation. Je le rappelle encore une fois, au cas où M. Hill l'aurait oublié, qu'il y a eu plus de consultation avant ce budget avec les partis d'opposition que je n'en ai jamais vu. J'irais même jusqu'à dire que cette consultation avait atteint un niveau qui était probablement historique.

Vous parlez du secteur de haute technologie. Je vais revenir au Protocole de Kyoto et parler de l'investissement que nous avons fait, investissement dans les ressources renouvelables. Partenariat technologique Canada est un programme d'Industrie Canada. Ce

qu'il fait, c'est qu'il consent des prêts remboursables à des entreprises qui ont des technologies commercialement viables.

Chez nous, TeleflexGFI, ATS et ARISE Technologies offrent des technologies de pointe. TeleflexGFI fabrique des kits de conversion usinés pour les camions et voitures à système de carburation mixte, et elle fabrique aussi l'un des éléments de la pile à combustible Ballard. Notre gouvernement a fortement encouragé la pile à combustible Ballard. Nous avons de l'électricité au Manitoba et au Québec, et nous investissons aussi dans l'énergie éolienne.

Nous faisons des investissements importants afin d'être des partenaires dans l'acquisition de technologies qui vont nous permettre de rester à la fine pointe. C'est le genre de technologies que nous pourrions exporter pour ainsi permettre à d'autres pays du monde d'atteindre les cibles de Kyoto. C'est réaliste, c'est faisable—et en plus, monsieur le président, nous invitons également les Canadiens à relever le défi d'une tonne. Nous les invitons à se tourner vers les machines à laver et les sèche-linge à faible consommation d'énergie. Nous les invitons à prendre l'autobus.

Il y a une autre proposition étonnante qui provient de mon secteur dans la région de Waterloo. Je sais qu'il y en a une semblable dans l'Ouest et je sais qu'on est allé étudier celle de Washington, je crois. Il s'agit de l'initiative du train léger sur rail. Nous avons conclu un partenariat avec le gouvernement provincial pour effectuer l'évaluation environnementale ainsi qu'une étude technologique. Ce train léger sur rail ne transportera pas seulement des gens, monsieur le président; c'est un outil de planification qui servira à exploiter l'infrastructure existante et à augmenter la densité démographique sur ce parcours, et nous cesserons ainsi d'asphalter et d'oblitérer certaines des meilleures terres agricoles du Canada, de telle manière que nous pourrions viabiliser...

• (1245)

De plus, monsieur le président, nous avons consenti des investissements afin d'aider les agriculteurs, ce qui—nous le savons—est très important pour nos collègues conservateurs de même que pour tous les Canadiens. En effet, les Canadiens savent qu'ils consomment les aliments parmi les plus sûrs du globe, de même que parmi les plus économiques. Nous pouvons acheter notre épicerie à un prix très raisonnable. C'est ce qui permet aux Canadiens de jouir de leur qualité de vie très enviable. Nous devons donc continuer à être partenaires des pêcheurs, des éleveurs de bétail et des agriculteurs canadiens, afin de ne pas épuiser ces précieux stocks non renouvelables et afin de nous munir des garanties que nous offre l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans la protection de notre faune et de notre industrie canadiennes.

Monsieur le président, nous avons déployés d'énormes efforts dans le monde et auprès de nos partenaires américains afin de trouver une solution à long terme à l'encéphalopathie spongiforme bovine, appelée aussi la maladie de la vache folle. Il y a deux ans, je me suis rendue à l'été en compagnie du secrétaire d'État de l'Asie-Pacifique d'alors pour promouvoir notre cause au Japon. On a fini par comprendre avec le temps ce que les éleveurs de bétail savaient déjà depuis longtemps au Canada et aux États-Unis, à savoir que le commerce du bétail est inextricablement lié entre nos deux pays. En effet, il arrive fréquemment qu'un veau né au Canada soit alimenté aux États-Unis, ou vice versa, puis rapatrié dans son pays d'origine pour y être abattu.

Voilà le genre de dossiers qu'il faut traiter sur la scène internationale. Nous avons donc fait appel à la communauté internationale et nous lui avons expliqué qu'il fallait laisser les signaux dicter la situation. C'est la bonne façon de faire, c'est celle qui est défendable et c'est celle que nous avons préconisée tout au long du débat entourant cette grande question de santé publique. Je sais que Carolyn Bennett était très heureuse de prendre en main le dossier de la santé publique. La crise du SRAS nous a permis de tirer des leçons. Je suis allée avec Carolyn Bennett aux Centers for Disease Control à Atlanta, et j'ai aussi visité les instituts de la santé de Washington pour voir comment on finançait là-bas les initiatives de santé publique.

Qu'il s'agisse de la grippe aviaire, du SRAS ou de l'ESB, il est très important pour le Canada de préconiser une réponse globale, pour que la population soit assurée que nous voulons préserver sa santé et que, pour y arriver, nous avons instauré des automatismes régulateurs. Que l'on songe aux essais cliniques effectués sur les nouveaux médicaments, aux médicaments génériques par opposition aux médicaments de marque, il est très important que le gouvernement ait toujours à cœur l'intérêt supérieur des Canadiens et qu'il en reconnaisse la nécessité.

[Français]

**Le président:** Il y a un rappel au Règlement.

Monsieur Sauvageau, nous vous écoutons.

**M. Benoît Sauvageau:** Je suis sûr que ce que je vais dire intéressera la whip. Le paragraphe 11(2) du Règlement se lit comme suit:

Le Président de la Chambre ou le président des comités pléniers, après avoir attiré l'attention de la Chambre [...]

• (1250)

[Traduction]

**L'hon. Judi Longfield:** À quelle page?

[Français]

**M. Benoît Sauvageau:** Il s'agit du paragraphe 11(2), qui se lit comme suit:

Le Président de la Chambre ou le président des comités pléniers, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de mettre fin à son discours. Si le député en cause continue de parler, le Président le désigne par son nom; si l'infraction est commise en comité, le président en dénonce l'auteur à la Chambre.

Je suis convaincu que la députée va continuer son discours en prenant en considération le paragraphe 11(2) du Règlement de la Chambre des communes, ne s'éloignera pas de la motion et ne répétera pas des choses déjà dites.

**Le président:** Je tiens à préciser, pour la gouverne de mes collègues, que le Règlement porte sur les activités de la Chambre et du Comité plénier, et non des comités parlementaires. Le point est quand même important. Je me permets de citer quelques extraits de la page 527 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, afin de faire progresser le débat. Cela se lit comme suit:

Les règles relatives aux digressions et aux répétitions s'entrecroisent et se renforcent mutuellement. La règle de la pertinence est nécessaire pour que la Chambre puisse exercer son droit d'arriver à une décision et d'exclure du débat toute discussion qui n'y contribue pas. La règle interdisant les répétitions fait en sorte que lorsque tout ce qui se rapporte au débat a été dit, la question est réglée une fois pour toutes, du moins pour la session en cours. L'une ne saurait exister sans l'autre, car cela limiterait grandement la capacité de la Chambre d'utiliser efficacement le temps réservé à ses travaux.

Cela dit, les collègues savent qu'il ne s'agit pas ici des comités. Malgré tout, la procédure de la Chambre s'applique en général aux comités. Je lis maintenant un extrait de la page 857 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*:

Le président peut, à sa discrétion, interrompre un membre dont les observations ou les questions sont répétitives ou n'ont aucun rapport avec l'affaire dont le comité est saisi. Si le membre en question continue de faire des remarques répétitives ou hors de propos, le président peut donner la parole à un autre membre.

Cela décrit tout le reste. Il est clair que c'est à la discrétion du président. Je m'attends à ce que les députés fassent des remarques relatives au sujet de la motion qui est devant nous. On peut être pour ou contre — ce n'est pas à moi de le dire — mais au moins il faut s'y référer et indiquer pourquoi les propos sont pertinents, surtout quand ce n'est pas évident à première vue. J'invite donc tous les députés à le faire.

[Traduction]

Ce que j'ai dit moi-même pourrait maintenant être considéré comme hors de propos. J'aimerais signaler à mes collègues que nous connaissons maintenant le nom du nouveau pape, si cela les intéresse. Il s'agit du cardinal Ratzinger qui portera, semble-t-il, le nom de Benoît XVI.

**Le président:** Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi de commenter cette nouvelle.

Monsieur Reid, invoquez-vous le Règlement?

**M. Scott Reid:** Avons-nous fini de débattre ce rappel-ci au Règlement? Sommes-nous passés à autre chose?

**Le président:** Je crois que nous avons terminé de débattre le rappel au Règlement.

**M. Scott Reid:** Dans ce cas, je voudrais invoquer à nouveau le Règlement.

**Le président:** M. Reid invoque le Règlement.

**M. Scott Reid:** Merci.

Comme il est presque 13 heures, l'heure à laquelle il était prévu que la séance avec les témoins se termine, et comme il est fort possible qu'il nous faille plus de temps que les cardinaux réunis en conclave pour nous décider, comme M. Kingsley doit reprendre l'avion dans peu de temps, je propose que, du consentement unanime du comité, nos témoins se retirent, accompagnés de nos plus vifs remerciements.

**Le président:** Je vous demande respectueusement d'y ajouter un autre élément, si mes collègues sont d'accord. Pourrions-nous demander à M. Kingsley de déposer le document qui, d'après ce qu'on me dit, allait être présenté par lui? On pourrait le déposer de façon à au moins avoir une partie du témoignage que nous devons entendre. Seriez-vous d'accord pour ajouter cela?

• (1255)

**M. Scott Reid:** Je vous demanderais d'excuser mon manque de connaissance de la procédure, monsieur le président, mais ai-je raison de croire que cela n'aura aucun effet sur nos travaux? Si c'est le cas, absolument, allez-y.

**Le président:** C'est simplement qu'étant donné le fait que nous avons donné beaucoup de travail à notre témoin, c'était ce qu'il fallait faire dans les circonstances par respect pour lui. J'espère que vous êtes d'accord. Cela n'aura aucun effet sur le reste de nos travaux.

Monsieur Kingsley, au nom des membres du comité, j'aimerais vous remercier, ainsi que les gens qui vous accompagnent, d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Nous vous demandons donc de nous laisser le document que vous avez apporté avec vous. Je crois que le personnel s'apprêtait à le distribuer.

[Français]

Merci encore une fois, monsieur Kingsley, d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Je ne peux pas en dire davantage, puisque le calendrier des travaux futurs du comité n'est pas tout à fait précis en ce moment.

Merci, monsieur Kingsley, madame Davidson, madame Vézina et monsieur Thibodeau.

[Traduction]

Cela règle cette question. J'aimerais remercier mes collègues pour leur coopération.

Reprenons nos travaux. Je demanderais encore une fois aux membres de s'en tenir à la motion dont nous sommes saisis.

Monsieur Hill, vous avez un rappel au Règlement.

**M. Jay Hill:** C'est une clarification. Je demanderais l'indulgence de tous les membres du comité, car je veux m'assurer que nous comprenions tous ce qui va se passer. Le président a décidé que dans quelques instants, à 13 heures, nous allons continuer à traiter du sujet. La majorité des membres du comité n'a pas indiqué qu'elle désirait ajourner. Nous allons donc suspendre nos délibérations pendant une heure, soit pendant la période des questions, puis ensuite reprendre nos travaux. J'espère que nous pourrions nous retrouver dans cette pièce-ci à 15 heures et délibérer jusqu'à ce qu'on ait disposé de la motion. Je veux simplement m'assurer que c'est clair pour tout le monde, y compris le président.

**Le président:** Pour ce qui est du premier élément que vous avez soulevé, monsieur Hill, le président a justement pris la décision de ce que vous venez de décrire. La décision a été entérinée par le comité.

Pour ce qui est de revenir dans cette salle, notre greffier y travaille en ce moment. Je le vois consulter d'autres membres du personnel : ils font tout leur possible pour que nous puissions revenir ici tantôt. N'oubliez pas que les salles sont distribuées sur la base d'ententes entre les whips. Je ne suis pas un whip, mais au moment où on se parle, le personnel veille à ce que nous puissions réintégrer cette pièce. Nous allons reprendre nos travaux tantôt, et j'espère que ce sera ici. Dès que ce sera confirmé, nous vous le communiquerons, si nous n'avons pas encore ajourné.

Ça vous va, monsieur Hill?

N'oubliez pas, chers collègues, que j'ai également demandé au bureau du greffier de la Chambre à ce qu'il y ait le service d'interprétation, si jamais nous changeons de salle. Je ne crois pas que ce sera le cas, mais c'est tout ce que nous en savons jusqu'à maintenant.

**M. Jay Hill:** Merci beaucoup pour cette clarification, monsieur le président. J'ai évidemment soulevé la question parce que si l'on trouve une autre salle pour nous dans la prochaine heure, soit avant la période des questions à 14 heures, nous pourrions nous assurer en effet qu'elle soit disponible à 15 heures.

**Le président:** Merci.

Je demanderais à tous les gens qui ne sont pas assis autour de la table, y compris le personnel, les journalistes et les autres, de bien vouloir baisser le ton. Le comité siège.

Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Je voudrais simplement vous dire, monsieur le président, pour ce que cela vaut, que l'annonce de l'élection d'un nouveau pape s'inscrivait dans le droit fil de cela parce qu'il s'agit là aussi du visage international du Canada et du fait que nous sommes un pays d'immigrants. Je sais pertinemment que j'ai pu, en ma qualité de whip, dépêcher quelques-uns de mes collègues libéraux aux funérailles du défunt pape. Le leader du Parti conservateur y est allé lui aussi et nous avons fait la même invitation au Bloc et au NPD, ce qui prouve bien que notre Parlement est le lieu de convergence d'une palette d'opinions, une palette de philosophies de la part de partis très différents qui, jusqu'à présent, ont fort bien fonctionné.

Encore une fois, voilà la raison pour laquelle cette motion, qui changerait du tout au tout la façon de travailler d'un groupe de personnes qui, depuis près d'un an—mais il faut que je dise qu'en réalité il s'agit de moins d'un an—ont fait pour l'essentiel ce pourquoi les Canadiens nous ont envoyés à Ottawa, rendre le Parlement opérant... Rejeter ainsi du revers de la main, si c'était le cas, quelque chose qui est et qui a toujours été la prérogative exclusive du gouvernement, l'attribution de ce que nous appelons les journées des subsides, représenterait un revirement radical qui, je le répète, ne saurait être pris à la légère. Bien au contraire, c'est quelque chose qui appelle une très sérieuse réflexion.

Monsieur le président, s'agissant maintenant du rôle que joue le Canada dans le monde, il suffit de songer à ce que le Canada a fait lors de la catastrophe du tsunami et au partenariat de l'ACDI qui, jusqu'à une date donnée, a contribué à hauteur de l'incroyable générosité des Canadiens, ce qui, il faut que je le dise, est caractéristique de ce que nous sommes nous, Canadiens, et donne un visage international à l'identité que nous assumons en tant que nation.

● (1300)

[Français]

**Le président:** Monsieur Ménard, vous avez un rappel au Règlement.

**M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ):** Monsieur le président, je veux seulement connaître votre interprétation de la règle sur la pertinence des propos tenus.

**Le président:** Nous venons tout juste de faire la lecture de la règle de la pertinence telle qu'elle est énoncée dans *La procédure et les usages de la Chambre* de Marleau et Montpetit. Nous avons parlé de la règle en vigueur à la Chambre des communes ainsi que de son application en ce qui a trait aux comités. Cela a été fait il y a deux ou trois minutes, peut-être avant votre arrivée, monsieur Ménard.

Cependant, si vous souhaitez que je la répète, cela me fera plaisir de le faire.

**M. Réal Ménard:** Je ne voyais pas le lien entre les propos. Je sais que Mme la whip a une culture assez universelle, donc étendue à l'occasion, mais j'avoue que le lien ne m'était pas immédiatement perceptible. Cependant, je me rends à votre décision de la laisser poursuivre. J'imagine qu'elle reviendra à la motion en cette journée historique.

[Traduction]

**Le président:** Madame Redman, vous avez la parole. Nous en sommes toujours à la motion proposée il y a déjà quelque temps par M. Hill, et Mme Redman en discourait.

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Ménard, c'est extraordinaire de voir que quelqu'un comme vous est à tel point suspendu à mes lèvres. En fait, je pensais vraiment parler ici de la pertinence de cette motion.

**M. Réal Ménard:** Je trouve que vous avez des lèvres superbes.  
[Français]

**Le président:** À propos de pertinence, revenons au débat, parce que je crois qu'il est plus pertinent que certains autres commentaires.  
[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Ce n'est pas sans ressembler aux discussions qui ont eu lieu plus tôt au sujet des motions ministérielles quand il s'agit de savoir qui décide qu'il s'agit d'une question de confiance. Marleau et Montpetit ainsi que d'autres ouvrages nous disent que cela relève du gouvernement, tout comme l'attribution des jours des crédits, ce qui explique pourquoi il s'agit d'un changement radical que le gouvernement prend très au sérieux. Cela vient changer la dynamique quotidienne. À la réunion hebdomadaire des leaders à la Chambre, on discute d'une proposition sur le moment où une loi sera déposée, la question de savoir si les votes seront reportés et sur ce qui est dans le meilleur intérêt de tous les partis. C'est là où nous discutons vivement de ces choses.

Je souligne à nouveau à l'intention de mon bon ami M. Ménard que cette question n'a pas été débattue par les leaders parlementaires. Je ne peux présumer que les partis d'opposition le savaient mais il est certain que le gouvernement, lui, ne le savait pas. Or, les journalistes nous disent qu'ils connaissaient déjà la teneur de la motion. À mon avis, il s'agit là d'un manque de respect, d'un manquement à la parole donnée en quelque sorte au sujet des consultations, le donnant donnant nécessaire contrairement aux coups de fleuret qui s'échangent à la Chambre, la capacité de trouver un terrain d'entente et de dégager un consensus. On le sait bien, monsieur le président, consensus ne signifie pas unanimité. Cela signifie que chacun quitte la réunion sachant qu'il peut s'accommoder du résultat. Cela aussi nous le prenons très au sérieux.

S'agissant de la place du Canada dans le monde et du travail du Parlement pour aborder des thèmes qui sont à l'image des valeurs canadiennes, avant le rappel au Règlement, je parlais du tsunami. Nous devons nous occuper de nos Casques bleus, du renforcement de la gouvernance des gens que nous envoyons pour encadrer les élections et même exporter nos systèmes dans d'autres pays parce que nous avons réussi et parce que nous sommes objectifs. Voilà des réussites qui illustrent un Parlement qui fonctionne bien, où les partis sont prêts à mettre le bien-être des citoyens avant le sectarisme politique. Nous avons des Casques bleus partout dans le monde. C'est ce qui nous définit comme pays. Nous avons fait des investissements pour avoir plus de Casques bleus et plus de soldats. Voilà autant de choses que les Canadiens disent vouloir. Nous avons investi 11 milliards de dollars de plus dans la défense. Nous sommes un pays souverain qui croit au multilatéralisme. Nous appartenons fièrement à l'OTAN et à l'ONU.

Comme des collègues d'autres partis, j'ai assisté ce matin au petit déjeuner du forum des enseignantes et des enseignants où il a été question de son partenariat avec l'ACDI pour mettre en oeuvre une des résolutions de l'ONU exhortant à mettre fin à l'analphabétisme dans les pays en développement d'ici à 2015. Au coeur de la problématique se trouve la scolarisation des femmes et des jeunes filles parce que nous savons tous qu'une mère scolarisée a beaucoup plus de chance d'avoir des enfants qui survivent jusqu'à l'adolescence et qui prospèrent. Ils sont mieux soignés. C'est la mère qui crée la famille. Dans le monde, ce sont les femmes qui portent l'eau et le

petit bois et qui s'échinent à l'ouvrage; il faut qu'elles fassent des études pour pouvoir défendre les droits de la minorité dans leur pays, bâtir leur nation et leurs appareils législatifs.

• (1305)

J'ai siégé au Comité des affaires étrangères et des membres de tous les partis ont voyagé ensemble en toute collégialité. À Washington, je crois, nous avons entendu des universitaires américains nous parler des pays en développement et en particulier des pays musulmans. Après le 11 septembre, comme le Parlement voulait réagir, nous avons voulu faire le tour du monde pour découvrir par nous-mêmes ce que pense la communauté musulmane et mieux la comprendre pour mieux lutter contre la réaction naturelle d'horreur devant l'acte terroriste. Il fallait adopter une vision d'ensemble.

Quand nous sommes allés à Washington, un des universitaires a cité un dicton indien, je crois—évidemment, je ne le connais pas dans la langue d'origine—qui disait que quand on cuit un gâteau de riz il faut de la chaleur au-dessus et au-dessous pour que la cuisson soit uniforme. À bien des égards—grâce à nos Casques bleus, l'ACDI et l'UNESCO—nous du Canada donnons des moyens aux habitants des villages. Nous les instruisons, nous travaillons avec les États pour harmoniser le pouvoir, la primauté du droit et la magistrature. Ceux qui ont des moyens et de l'instruction pourront ainsi se prévaloir des structures que nous, au Canada, tenons pour acquises.

Un autre des comités auxquels j'ai eu l'honneur de siéger s'est penché sur la situation des personnes âgées. Nous avons investi dans le programme Nouveaux Horizons et créé un secrétariat qui s'occupe des aînés. Ce sont des dossiers qu'il importe de faire progresser parce que les aînés ont contribué au pays dont nous jouissons et qu'ils ont aidé à bâtir. Il faut s'occuper de leurs besoins.

Il faut aussi investir dans les garderies et nous occuper du partenariat que nous sommes en train de créer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Mes collègues du Bloc bénéficient de l'exemple exceptionnel des garderies à sept dollars par jour au Québec. Ma collègue Françoise Boivin voudra peut-être nous en parler. Voilà le genre de choix qui permet aux jeunes familles la possibilité soit de rester à la maison et d'élever les enfants ou d'aller travailler en les confiant sans crainte à une garderie réglementée.

Mère de quatre enfants, je sais quelle concession il faut parfois faire soit parce que l'on a investi pendant des années dans une formation et que l'on veut être comptable, ingénieure ou avocate, soit parce que pour des raisons financières vous voulez être sur le marché du travail. Pouvoir compter sur une bonne garderie où l'on peut déposer son enfant sans se faire du souci pour lui pendant une journée entière est sans doute l'un des plus grands cadeaux que l'on puisse faire aux familles où les parents décident de travailler.

Les cinq milliards de dollars sur cinq ans que nous consacrons aux garderies, c'est précisément ce dont les jeunes familles nous disent avoir besoin et vouloir. Ce n'est pas à nous de dicter leur conduite aux familles, mais c'est à nous de faciliter leurs choix.

Il y a un autre grand dossier, nos rapports avec les États-Unis. J'en ai déjà parlé dans le cadre de l'ESB, mais toute la question de la sécurité à la frontière après le 11 septembre est immense. Personne autour de la table, je crois, et je sais que beaucoup de membres...

• (1310)

**L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NDP):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Il y a un appel au Règlement de M. Blaikie.

Révérend.

**L'hon. Bill Blaikie:** Monsieur le président, il y a sûrement des règles qui régissent la pertinence des interventions. La députée pourrait-elle nous dire, puisqu'elle énumère toutes ces questions, si son opposition à l'endroit de la motion, qu'elle exprime par cette obstruction systématique, repose sur la prémisse que s'il y a une journée de l'opposition et une motion de censure... Elle semble tenir pour acquis que la vie du gouvernement est limitée, voire achevée. Si ce n'est pas le cas, elle n'aurait aucune raison d'agir comme elle le fait et d'énumérer quantité de choses qui, dans son esprit en tout cas, seraient menacées si la motion devait être adoptée. Je me demande si elle aurait l'obligeance de nous expliquer pourquoi elle a si peu confiance en son propre gouvernement.

**Le président:** Pour l'édification des honorables députés, je me permettrai de leur rappeler la règle de la pertinence aux comités. Je l'ai fait il y a quelque temps au sujet du Règlement à la Chambre et j'en ai fait la lecture au sujet des comités également. Je n'ai pas l'intention de la lire en entier et je m'en tiendrai donc aux travaux des comités. Je cite la page 857 de Marleau et Montpetit :

Le président peut, à sa discrétion, interrompre un membre dont les observations ou les questions sont répétitives ou n'ont aucun rapport avec l'affaire dont le comité est saisi. Si le membre en question continue de faire des remarques répétitives ou hors de propos, le président peut donner la parole à un autre membre. Si le membre en faute refuse de céder la parole et continue de parler, le président peut suspendre la séance ou l'ajourner. Tout membre du comité peut invoquer le Règlement pour attirer l'attention sur un écart à celui-ci ou à la façon dont le comité mène habituellement ses délibérations

... et je crois comprendre que c'est la nature du rappel au Règlement dont il est actuellement question...

à n'importe quel moment. Dans les cas douteux ou non prévus au Règlement, le président peut rendre sa décision en délibéré.

Il est ensuite question des décisions du président qui peuvent faire l'objet d'un débat. Celles-ci ne peuvent pas en faire l'objet. Elles peuvent toutefois faire l'objet d'un appel au comité, la formulation étant que la décision du président soit maintenue. Il y a eu un de ces appels plus tôt dans la journée et la décision du président a été maintenue—pas sur cette question, mais sur une autre.

Le but de tout ceci est de rappeler aux députés que leurs observations doivent être en rapport avec l'affaire dont le comité est saisi, sachant qu'aux comités, cela signifie normalement qu'un peu plus de latitude est accordée que sur le parquet de la Chambre. Même sur le parquet de la Chambre, nous le savons tous, il arrive que l'affaire en débat ne cadre pas tout à fait avec la motion dont la Chambre est saisie. Cela est arrivé, rarement, mais on le sait, même à la Chambre.

• (1315)

**L'hon. Bill Blaikie:** Monsieur le président, je ne voulais pas provoquer une obstruction systématique de la part du président. Je préférerais qu'on n'abuse pas ainsi de mon rappel au Règlement.

**Le président:** D'accord. Maintenant que cette question est réglée, Mme Redman a la parole.

C'est que ce rappel au Règlement, monsieur Blaikie, a été soulevé à quelques occasions déjà et j'ai rendu ma décision.

**L'hon. Bill Blaikie:** J'ai demandé si elle avait confiance en son propre gouvernement.

**Le président:** Il va sans dire que les rappels au Règlement ne s'adressent pas au député d'en face; seul le président peut y répondre.

Madame Redman, vous pouvez reprendre le débat. Je vous rappelle de rester en rapport avec l'affaire à l'étude.

[Français]

**M. Réal Ménard:** Monsieur le président, pouvons-nous compter sur vous pour vous assurer que les liens soient bien établis? Avec tout mon respect, je dirai qu'il s'agit d'une diarrhée verbale assez difforme, dont on ne comprend pas la ligne directrice. On nous parle de galettes aux raisins, de l'ACDI, de tout. On est sur le point de nous parler du Chef Boyardee. De quoi encore?

Nous comptons sur votre aimable vigilance, monsieur le président. Vous avez toujours défendu les institutions, mais il y a un potentiel d'abus, ce dont l'opposition s'est toujours gardée. C'est ce qui est le plus difficile à admettre aujourd'hui, monsieur le président.

**Le président:** C'est noté. Je rappelle donc à tous les députés la règle de la pertinence. Comme tous les députés le savent, si la règle est violée, un parlementaire a le droit de l'indiquer au président par un rappel au Règlement.

Madame Redman.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président. Je suis très heureuse qu'on pose la question, et étant donné que mon honorable collègue qui a fait ce rappel au Règlement n'était pas ici, je vais peut-être répéter seulement un peu ce que j'ai dit plus tôt. C'est seulement dans le but de clarifier les choses pour mon bon ami, le doyen du Parlement.

Je dirai que mon discours est parfaitement pertinent. La motion de la journée d'opposition modifie fondamentalement le fonctionnement de notre institution et, de toutes les personnes ici présentes, vous comprendrez le mieux ce que je crois fermement, à savoir que cette institution doit durer plus longtemps que nous tous. Modifier le règlement d'une façon aussi cavalière, c'est à mon avis manquer de respect pour l'institution, et c'est sûrement modifier la dynamique de notre fonctionnement, nous qui sommes revenus à Ottawa ayant parfaitement compris que, même si les Canadiens étaient d'accord avec la vision de notre gouvernement en ce qui concerne la mise en oeuvre de leurs priorités, ils s'attendaient à ce que tous les partis représentés à la Chambre fassent en sorte que le gouvernement fonctionne. Mes exemples provenaient principalement du budget, et je vous rappelle que le chef de l'opposition officielle a quitté la Chambre des communes et a tenu une conférence de presse pour dire qu'il y avait tant de bonnes choses dans ce budget qu'il allait l'appuyer. En fait, il a par après demandé à ses députés qui étaient à la Chambre de rester à leur place parce que c'était un budget qui était trop bon pour être rejeté.

Par conséquent, la pertinence de mon discours tient au fait qu'il y a eu un changement dans la dynamique de la collaboration entre nos partis. Depuis un peu moins d'un an, il y a eu plusieurs mois au cours desquels il y a eu des négociations aux réunions des leaders parlementaires, dans les couloirs, dans les antichambres, pour faire en sorte que les comités soient créés et puissent voyager, car nous savons tous à quel point les travaux des comités sont prisés. Et dans cette loi budgétaire, il y a des outils dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos obligations en vertu du Protocole de Kyoto. C'est un engagement international que nous avons pris au nom du Canada. Cela nous permettra d'exporter nos technologies ailleurs dans le monde. C'est de cette approche collégiale dans l'étude de ces grandes lois d'avant-garde et importantes dont nous avons besoin à la Chambre mais aussi en comité. Monsieur le président, il est très important de rappeler que le gouvernement ne détient plus la majorité dans les comités et, ainsi, une bonne part de la production des comités est inspirée par la collaboration, représente une diversité de vues et prouve par conséquent que le Parlement a fonctionné jusqu'à présent.

Nous avons rendu public aujourd'hui notre énoncé de politique internationale qui encore une fois fait état de la place du Canada dans le monde. C'est un texte législatif très important qui reflète les valeurs canadiennes. Il y a des questions qui devront être débattues en comité par tous les partis, et changer fondamentalement ainsi la dynamique de notre collaboration, c'est nuire, à mon avis, non seulement au gouvernement, mais aussi à la Chambre. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris cela très au sérieux.

Je rappellerai aussi, monsieur le président, qu'on n'a pas annulé la journée de l'opposition. Il y a des journées réservées à l'opposition à la Chambre. C'est dans la collaboration la plus amicale avec tous les partis que nous avons alloué ces journées de l'opposition. Je vois que M. Ménard conteste cela. J'étais là, et je sais que ces discussions ont eu lieu, et je vous dirai qu'il y a eu accord et consensus sur une foule de questions au cours de cette législature, et l'allocation des journées de l'opposition n'était pas la moindre. Nous avons discuté des voyages des comités, nous avons discuté de la composition des comités, nous nous sommes demandé si certaines questions controversées devraient être soumises à un comité permanent ou à un comité législatif. Il est sûr que la décision de confier le projet de loi C-38 à un comité législatif a été longuement débattu aux rencontres des leaders parlementaires. Il n'entre pas dans les habitudes de notre gouvernement de jouer des tours ou de surprendre désagréablement un autre parti. Nous nous sommes efforcés de gérer cela dans la transparence et la consultation.

● (1320)

Là aussi, je dois vous signaler le projet de loi d'exécution du budget et les consultations qui ont toujours eu lieu avec les porte-parole de tous les partis. Il y a donc eu consultations avec les Canadiens pendant toutes ces années et, que je sache, elles n'ont jamais été aussi approfondies et aussi vastes à tel point que nous avons pu savoir exactement quels étaient les dossiers pour lesquels l'opposition était prête à se battre bec et ongles et que nous avons pu y faire valoir dans quel sens nous allions nous diriger de sorte que, si les partis d'opposition ne pouvaient les appuyer, à tout le moins ils savaient qu'ils allaient les trouver dans le budget.

L'une des choses qui nous occupent ici au comité—et ceux d'entre vous qui ne sont que des membres occasionnels ne le savent peut-être pas—c'est précisément l'examen de la réforme démocratique. Au comité, il y a eu consensus : la moitié des membres sont allés en Australie et en Nouvelle-Zélande et les autres sont allés en

Allemagne, au Royaume-Uni et en Écosse, et cela afin de juger sur pièce des réformes électorales effectuées là-bas.

Je pourrais vous dire que notre démocratie, c'est quelque chose que nous exportons dans le monde entier. Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne puissions pas l'améliorer. Je pense que la participation des Canadiens, c'est un processus dans lequel nous nous lançons et dont nous allons discuter. Il est très important de le faire et, je le répète, il faut le faire de façon réfléchie, de façon holistique, ce n'est pas simplement quelque chose d'unique. Nous n'allons pas mettre au rancart des choses qui nous ont bien servis, qui ont bien servi le pays, la population et la démocratie depuis la confédération.

J'insiste, c'est exactement le genre de conversion fondamentale dont nous traitons ici avec cette motion. Je trouve cela très troublant que la presse ait été au courant de la teneur de la motion avant que nous l'apprenions, nous; je trouve cela très troublant. Je pense qu'il faut un peu de respect pour les choses, qu'il s'agisse de ce dont on parle à huis clos ou de ce dont on parle au Bureau de régie interne, où tous les partis sont représentés et où nous parlons de choses qui concernent les parlementaires, à titre individuel ou collectif. Je pense qu'il y a là une confiance qu'il ne faudrait pas trahir.

Nous avons prouvé que nous pouvions répondre aux Canadiens. Il est évident que le budget est probablement l'élément le plus important du programme. Il faut qu'il puisse être mis en oeuvre.

Il semblerait intellectuellement malhonnête, si vous me passez l'expression, monsieur le président...

● (1325)

**M. Réal Ménard:** Ne blessez personne!

**L'hon. Karen Redman:** Mais non, Réal, je suis toute gentille.

Ce serait, me semble-t-il, faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que d'appuyer un budget puis, dans la foulée, de voter contre le projet de loi permettant sa mise en oeuvre, monsieur le président, alors que tout le monde sait bien...

**M. Jay Hill:** J'aurais un rappel au Règlement, monsieur le président. Par souci de précision, il faut que je mentionne que le Parti conservateur n'a pas appuyé le budget, mais qu'il s'est abstenu pour permettre au Parlement de survivre.

**M. Scott Reid:** Ce qui va tout à fait droit au coeur du gouvernement...

**Le vice-président (M. Dale Johnston):** En fait, je pense qu'il s'agit là d'une question de débat, mais peu importe, nous allons poursuivre.

**M. Jay Hill:** Je voulais que ce soit clairement dit.

**L'hon. Karen Redman:** Je vous remercie.

On pourrait croire que si on ne rejette pas un budget et que si le leader d'un parti a déclaré publiquement qu'il admettait que ce budget contenait beaucoup de fort bonnes choses—et pour lesquelles d'ailleurs ils aimeraient pouvoir en assumer la paternité—il serait à mon sens un peu difficile de concilier cela avec le fait qu'ils refuseraient ensuite l'adoption du projet de loi d'exécution de ce même budget, ce qui, tous les vieux routiers du Parlement que nous sommes admettent volontiers, monsieur le président, revient à crever les pneus de l'autobus qui devrait nous amener.

Par conséquent, proposer cette motion qui oblitère une action pourtant traditionnelle, historique, bien définie même, par laquelle il appartient au gouvernement de décider quand et comment attribuer les journées d'opposition, voilà qui représente un revirement radical. Si j'étais puriste, je vous dirais que c'est un affront au système démocratique tel que nous le connaissons au Canada.

Monsieur le président, vous voulez dire un mot?

**Le vice-président (M. Dale Johnston):** Juste pour la forme.

**L'hon. Karen Redman:** Merci. Je pensais que mon éloquence vous avait renversé. Je vous avais mal compris. Je m'excuse.

Monsieur le président, toujours au sujet de cette question très importante, nous la prenons très au sérieux. L'un des vrais avantages de notre pays tient à sa géographie bénie. J'ai parlé un peu plus tôt du voyage qu'avait fait ce Comité de la procédure et des affaires de la Chambre dans le cadre de son étude très importante sur la réforme électorale. J'ai la certitude que les autres députés fédéraux, lorsqu'ils ont voyagé en Europe à titre de parlementaires, ont été frappés par la richesse de l'histoire de ce continent ainsi que par son développement culturel, alors que le Canada, même si c'est un jeune pays, est comblé pour sa part par une géographie bénie.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle il est très important de reconnaître la diversité régionale et certains problèmes régionaux. Il n'y a qu'à mentionner le Fonds de diversification économique de l'Ouest pour voir que nous sommes sensibles aux problèmes particuliers des provinces de l'Ouest. L'existence de l'APECA prouve que nous sommes décidés à régler les problèmes qui se posent dans les Maritimes.

L'une des activités les plus fascinantes auxquelles il m'a été donné de prendre part en ma qualité de parlementaire, a été à titre de membre du groupe de travail du premier ministre sur les femmes entrepreneures. Monsieur le président, je dois vous dire que c'était fascinant. Saviez-vous qu'il y a au Canada plus de 821 000 entreprises qui sont dirigées et possédées par les femmes? Elles contribuent annuellement pour 18 milliards de dollars à notre PIB.

Les petites et moyennes entreprises sont le moteur de notre économie. Elles créent plus d'emplois que tout autre secteur. Les femmes créent quatre fois plus d'emplois que leurs homologues masculins. Certains vous diront, si elles se débrouillent si bien, pourquoi les étudier? Si ça marche si bien, aucun besoin d'intervenir. La base de notre action était les témoignages anecdotiques que nous avons entendus de femmes entrepreneures qui disaient que les institutions financières traditionnelles les traitaient différemment à cause de leur sexe. Nous savions également que si vous êtes un homme sans aucun actif et sans antécédent de crédit, l'institution financière vous traitera aussi mal que si vous étiez une femme. Mais la réalité était telle qu'il y avait beaucoup plus de femmes dans cette catégorie que d'hommes.

Nous avons collaboré avec l'APECA et la Diversification économique de l'Ouest, ainsi qu'avec le Développement de l'est du Québec et la FedNor, et nous avons été témoins de certaines pratiques exemplaires. Nous avons vu des centres d'entreprises pour femmes qui étaient sensibles aux besoins des femmes, qui encourageaient le mentorat et qui offraient des cours. Nous avons rencontré des femmes extraordinaires partout au Canada.

Nous avons également remarqué que les femmes sont surreprésentées dans le secteur des services, et notre gouvernement doit en faire davantage pour les services. Nous desservons bien les personnes qui fabriquent des machins ou qui sont dans le secteur manufacturier, mais si on parle de la représentation des femmes dans les marchés d'exportation, par exemple, il n'y a qu'environ 11 p. 100

des entreprises qui exportent qui sont possédées et dirigées par des femmes. Une partie du problème tient au fait que si l'on exporte un objet, on peut le quantifier, mais si on attire des dollars de l'étranger, comme c'était le cas d'une jeune femme de Charlottetown... elle gère la culture du changement dans les grandes entreprises. Elle va partout aux États-Unis et se fait payer en dollars américains, mais elle n'est pas considérée comme quelqu'un qui exporte. Pourtant, dans un sens très tangible, elle attire des dollars étrangers. Elle devrait, d'une certaine manière, être incluse quelque part dans la recherche et les statistiques que nous avons pour cela.

C'était le genre de développement propre aux régions qui répondait aux besoins des femmes. Nous étions à Charlottetown le jour probablement le plus froid de son histoire, et 100 femmes sont venues nous parler de leurs besoins et du genre de soutien qu'elles veulent du gouvernement. C'est cela la diversification, c'est cette collégialité où des Canadiens collaborent avec les divers paliers de gouvernement, sans que ceux-ci dictent aux communautés et aux régions ce dont elles ont besoin, mais travaillent plutôt avec elles pour s'assurer que leurs priorités soient mises en oeuvre.

● (1330)

Il y a des exemples de réussite dans l'ensemble du pays. À Red Deer, nous avons rencontré une jeune femme formidable qui est une des très rares femmes à exercer le métier de maréchal-ferrant. Elle a raconté comment il lui avait été difficile de se faire accepter par les hommes qui exercent aussi son métier. C'était vraiment bon à entendre.

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Un membre se prononce sur une motion. Veuillez ne pas faire trop de bruit afin que nous puissions bien entendre l'intervention de l'honorable député.

Madame Redman.

[Français]

Pardon. M. Ménard a un rappel au Règlement.

**M. Réal Ménard:** Compte tenu de la richesse de l'information qui nous est communiquée depuis quelques heures déjà, peut-être pourriez-vous vérifier si le comité ne serait pas d'ores et déjà disposé à voter sur la motion. Comme on a l'impression d'avoir fait le tour de la question grâce à la richesse de l'information, je pense qu'on serait prêts à voter.

**Le président:** M. Ménard demande le consentement unanime pour clore le débat et voter maintenant.

(La motion est rejetée.)

**Le président:** On continue donc à écouter Mme Redman.

La parole est à vous, madame Redman.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président.

Je vais poursuivre, et je me réjouis vraiment...

[Français]

**Le président:** Il y a un appel au Règlement, madame Redman.

Allez-y, monsieur Godin.

•(1335)

**M. Yvon Godin:** Je veux simplement savoir si nous pourrions avoir le consentement unanime pour que notre vote de cet après-midi ait lieu dans un endroit où la séance serait télévisée, car j'aime l'historique...

**Le président:** Merci, monsieur Godin, mais nous avons déjà établi, à la suggestion de M. Hill, que nous nous rencontrions dans cette pièce-ci.

**M. Yvon Godin:** Je demande le consentement unanime pour qu'on change le lieu.

**Le président:** M. Godin demande le consentement unanime pour que, après la période des questions, le comité siège dans une pièce où la séance serait télévisée. Y a-t-il consentement unanime?

(La motion est rejetée.)

**Le président:** La rencontre suivant la période de questions aura donc lieu ici.

Madame Redman, la parole est à vous.

[Traduction]

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président, et je me réjouis vraiment de l'attention accordée à cette très importante discussion sur cette motion dont le comité est saisi.

Si le Parlement fonctionne, c'est que la confiance règne, que l'on fait des compromis, que nous travaillons de façon collégiale. Ce sont des initiatives de ce genre, ce rassemblement de diverses solutions proposées pour régler certaines des questions que les Canadiens considèrent comme leurs priorités qui nous permet de nous attaquer à des dossiers très importants, notamment, je dirais, l'ouverture du commerce international. Nous avons tous lu *The Economist*, et nous avons tous lu des publications qui parlent des marchés émergents, de la grande vigueur du secteur économique et du potentiel qu'offrent la Chine et l'Inde. En tant que gouvernement, nous ne voulons pas être laissés pour compte. Le Canada jouit d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Nous pouvons aussi exporter notre technologie. Que ce soit au moyen du protocole de Kyoto ou par l'exportation de solutions de haute technologie vers d'autres économies, nous pouvons jouer un rôle, mais nous devons déjà être considérés comme partie prenante.

Se laisser aller à se demander quand ou si nous serons en campagne électorale, c'est jouer la politique de la corde raide, c'est perdre de vue ce qu'il faut faire, ce n'est pas pour agir ainsi que les Canadiens de toute allégeance nous ont élus. C'est pourquoi, monsieur le président, il est si important que nous examinions en profondeur la motion que les conservateurs ont déposée et que nous en étudions toutes les ramifications.

Nous devons continuer de trouver de nouveaux débouchés pour préserver notre qualité de vie. Nous devons continuer d'assurer la croissance de l'emploi qui fait que nous comptons parmi les économies les plus dynamiques des pays du G-7 et que nous détenons le meilleur taux de création d'emplois. Il est bien certain que nous devons aussi être très conscients de l'état de nos relations avec les États-Unis en ce qui concerne des questions commerciales comme le dossier du bois d'oeuvre ou l'ESB. Il est tout à fait critique que les députés établissent des relations interpersonnelles avec nos homologues des États-Unis. Je me permettrai simplement de rappeler au comité que lorsque cette malheureuse décision de maintenir la fermeture de la frontière a été prise dans l'Ouest des États-Unis, c'est le président Bush qui a dit qu'il userait de son droit de veto si la question lui était soumise. Il est donc important de reconnaître que nous avons des amis à Washington. Il importe aussi de reconnaître

que certains des membres ici réunis proposent que nous nous rendions à Washington pour traiter de certains des points qui nous intéressent, parce que nous reconnaissons qu'il est indispensable d'entretenir des relations interpersonnelles avec nos homologues américains. Monsieur le président, cette initiative multipartite est une reconnaissance de l'importance cruciale du commerce inter-frontalier, dont la valeur est estimée à deux milliards de dollars par jour.

Quand je faisais partie du groupe de travail des femmes entrepreneurs, je me suis rendue notamment à Birmingham, en Alabama. Elles rendaient hommage au Canada. Monsieur le président, saviez-vous que le Canada était le principal partenaire commercial de l'Alabama. Elles rendaient hommage au Canada, et je me suis rendue là-bas et j'ai rencontré un bon nombre de Canadiens qui y travaillaient, y vivaient et créaient des emplois et de la richesse en Alabama.

Ce groupe de femmes qui m'avait invitée à prendre la parole au sujet du Groupe de travail du premier ministre sur les femmes entrepreneurs avait effectué une étude dans l'ensemble des États-Unis, avait dressé une liste des rôles que jouent les femmes au sein des collectivités, sur la scène politique, à l'église, de leur rang dans la hiérarchie du monde des affaires, ce genre de choses. Essentiellement, l'Alabama arrivait bon dernier dans presque toutes les catégories, mais après un examen plus approfondi des données, on a constaté qu'il y avait un nombre inhabituellement élevé de femmes ayant une charge publique à Mobile en Alabama, ce qui les a amenées à s'interroger : pourquoi à Mobile, en Alabama est-on aussi éclairé, quand le reste de l'Alabama accuse un pareil retard?

•(1340)

Fait intéressant, on a conclu qu'il y avait eu un nombre assez élevé de mises en accusation pour conduite répréhensible pendant des campagnes électorales et d'autres choses qui malheureusement se produisent de temps à autre, et les électeurs s'étaient tout naturellement tournés vers les femmes, qu'ils estimaient être honnêtes. Je n'irais jamais jusqu'à mettre mes collègues dans le même panier pour dire qu'ils sont plus ou moins honnêtes que moi, mais j'ai trouvé intéressant que les électeurs de Mobile, Alabama...

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Redman a la parole. On a pris bonne note du fait que c'est une question sensible.

Madame Redman.

**L'hon. Karen Redman:** Je crois que l'honorable député a la larme à l'oeil.

**Une voix:** Oui.

**L'hon. Karen Redman:** Le gouvernement est aux prises avec des questions sur lesquelles nous devons diriger nos efforts, et tous ici le reconnaissent. Il y a notamment la protection des enfants et des personnes vulnérables. Il est du devoir de tous les parlementaires de s'assurer que nous faisons preuve de la plus grande vigilance, qu'il s'agisse de l'Internet, du cyberharcèlement ou de n'importe lequel de ces horribles nouveaux méfaits qui sont commis.

Nous pouvons penser aux cultures illégales de marijuana, qui posent un énorme problème dans ma région à Waterloo. Au cours d'une seule année, 200 entreprises de production de marijuana ont été découvertes dans la région de Waterloo. C'est en raison de notre proximité des États-Unis. Nous devons unir nos efforts avec les forces policières de l'ensemble du Canada pour nous assurer de ne pas être trop clément, de lutter contre le crime organisé en le frappant là où ça compte, soit dans leurs portefeuilles.

Je ne saurais trop rappeler que c'est là le genre de questions que les députés doivent soumettre au gouvernement, à leurs comités et qu'il faut prendre de bonnes décisions qui donnent des résultats et qui feront une véritable différence pour les Canadiens.

Chaque jour apporte son lot de questions très controversées. Dans ma circonscription, une question très controversée se pose, celle du bouclier antimissiles—de notre participation ou non au bouclier américain. Le premier ministre a été très clair et a dit que nous devons conserver notre rôle au sein du NORAD, que nous nous étions engagés à ce propos, et que nous ne participerions pas au projet de bouclier antimissiles. La décision a été très bien accueillie dans ma circonscription de Kitchener Centre. C'était une énorme question. J'ai reçu des quantités de lettres et de cartes des citoyens.

Rappelons-nous aussi la table ronde des peuples autochtones. Le premier ministre se tourne vers les Premières nations pour obtenir leur collaboration. Qu'il s'agisse de l'investissement de 700 millions de dollars pour les soins de santé des peuples autochtones... nous reconnaissons que les peuples autochtones ont des besoins auxquels il faut répondre. Nous devons collaborer avec eux pour régler ces problèmes avec eux, pas à leur place ni pour eux.

Monsieur le Président de la Chambre, il y a les industries de pointe...

**Une voix:** Monsieur le président du comité.

**L'hon. Karen Redman:** Ai-je dit monsieur le Président de la Chambre? Je suis désolée, monsieur le président.

J'aimerais remercier mon honorable collègue qui écoute avec autant d'attention chacun des mots que je prononce.

**Une voix:** Qui boit vos paroles.

**L'hon. Karen Redman:** Qui boit mes paroles.

Puis-je ajouter une petite chose? Pendant ces consultations, je n'ai eu que des éloges à formuler à l'endroit des autres whips—et j'inclus l'honorable député qui vient de me rappeler que je dois vous appeler monsieur le président du comité—parce que beaucoup d'entre nous sommes en terrain inconnu.

Son successeur, Rob Nicholson, a agi de façon compétente et collégiale, jusqu'à ce que cette motion nous prenne pas surprise, cette motion qui impose une dynamique toute autre à la Chambre. Le climat de travail s'en trouve complètement changé et cela change fondamentalement le Règlement, qui a bien des égards est certainement notre manuel d'instructions, sinon notre bible.

Monsieur le président, c'est troublant et triste, parce qu'il me semble qu'on a ainsi changé unilatéralement une dynamique à laquelle nous avons tous collaboré et que nous acceptions. Voilà pourquoi, nous prenons cette question très au sérieux—sans présumer que si des discussions avaient lieu et que nous puissions rétablir le respect, converser entre nous, nous parler, ce consensus et cette bonne volonté qui ont été profondément ébranlés sinon perdus, ne pourraient pas être rétablis.

Mais il se passe beaucoup de choses importantes au Canada et le Parlement veut y être mêlé.

● (1345)

Il se trouve que c'est l'Année internationale des anciens combattants. Nos anciens combattants sont certainement les Canadiens qui ont consacré et sacrifié le plus aux valeurs que nous embrassons tous et à la démocratie à laquelle nous participons quotidiennement. Leur contribution est tout simplement exceptionnelle. Nous avons eu des voyages internationaux et je crois que nous nous proposons d'en faire d'autres sous peu. C'est le soixantième

anniversaire de ces batailles et ce sera peut-être la dernière occasion que nous avons de rendre honneur et de manifester notre attachement profond à ces gens qui nous ont tant donné.

Monsieur le président, pendant la Seconde Guerre mondiale j'ai perdu un oncle que je n'ai jamais connu et ma grand-mère était une mère de la croix d'argent si bien que je suis toujours allée au Monument aux Morts. Je n'ai jamais manqué pendant toute ma jeunesse le jour du Souvenir. Quand j'étais très jeune je regardais ces hommes que je trouvais vieux qui défilaient lentement dans la rue. Je les trouvais très âgés et je pensais à leur fierté, à cette grande fierté, à leurs médailles et à la dignité qu'ils manifestaient. Mais je dois vous dire que ce n'est qu'après avoir été la mère d'adolescents que j'ai vraiment compris que ces fiers messieurs qui défilaient lentement et dignement avaient tant perdu et s'étaient battus à l'âge qu'avaient mes fils.

Monsieur le président, c'est ce genre de détermination que nous devons avoir au Parlement, que nous devons avoir au pays et sur la scène internationale. C'est la raison pour laquelle nous participons au processus démocratique, pas pour le contourner, le tronquer ou l'utiliser à des jeux sectaires. Nous sommes ici pour faire ce que les Canadiens attendent de nous.

Monsieur le président, nous avons également procédé à un examen rigoureux des dépenses et, là encore, j'aurais pensé que mes collègues du Parti conservateur auraient été tout à fait d'accord là-dessus. Nous avons réaffecté des fonds à des programmes prioritaires. Nous avons trouvé jusqu'à 12 milliards de dollars que nous sommes en train de réaffecter à des priorités que nous ont indiquées les Canadiens.

Un des livres dont on parle beaucoup au niveau municipal... et je dois vous dire, monsieur le président, que j'ai beaucoup d'empathie pour cette question. J'ai déjà parlé d'éducation ainsi que de l'échelon municipal. J'ai en fait été conseillère scolaire pendant six ans. J'ai passé un mandat à titre de conseillère régionale avant de devenir membre de cette auguste assemblée en 1997. Je sais que tous les ordres de gouvernement s'efforcent de définir leurs priorités, de se montrer prudents avec l'argent des contribuables et de mettre sur pied un programme.

Je trouve intrigant de faire face à un parti qui ne veut pas renverser le gouvernement sur un budget qu'il juge excellent—ou, en tout cas, un budget que je juge excellent. Ils ont dit qu'ils pouvaient l'appuyer. En fait, leur chef y a reconnu qu'il renfermait certains éléments qui correspondaient tout à fait à leurs priorités. Ils menacent ainsi les différents ordres de gouvernement, les conseils municipaux, ma ville de Kitchener, mon conseil régional de Waterloo, qui, comme toute bonne administration, ont fait connaître leurs priorités, décidé de leurs investissements, de leurs dépenses et, tout d'un coup, à cause de jeux purement politiques, risquent de voir tout chamboulé.

La culture est une question énorme dont on parle maintenant beaucoup dans tous les centres urbains. Certes les localités rurales peuvent bien en profiter mais pour le développement urbain, l'indice bohémien, comme dit M. Florida, a eu un effet remarquable. Si nous investissons dans notre culture, nous en retirerons des avantages au centuple.

Dans ma circonscription, on a soutenu des choses comme eyeGO to the Arts. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral et vise des organisations artistiques locales. Il s'agit d'un bureau central d'émission de billets qui permet à tout élève d'école primaire ou secondaire de ma région d'aller voir un spectacle pour 5 \$.

● (1350)

Pensez à ce que cela représente pour un enfant qui a peut-être beaucoup de potentiel dans le domaine des arts mais dont la famille ne s'intéresse pas aux arts et qu'il n'a même peut-être jamais entendu la musique d'un opéra, de pouvoir aller entendre à Centre in the Square une réalisation d'Opéra Ontario. Non seulement lui avons-nous montré son potentiel, mais nous créons des spectateurs futurs qui continueront de faire de la culture un élément vital de toutes nos collectivités.

J'ai tout à l'heure brièvement abordé la question de la réutilisation du Musée des enfants. Il y a les prix des arts régionaux de Waterloo. Nous reconnaissons que ce genre d'investissement est bon pour notre population. Ce sont des investissements que font des entreprises comme Research in Motion ou d'autres commanditaires, qu'il s'agisse d'Electrohome, de Sun Life ou de Clarica—c'est vrai, Clarica, c'est Sun Life, ou encore Great-West Life. Ces entreprises déclarent qu'il s'agit là d'un bien public. C'est un investissement tout à fait valable. Nous élargissons les horizons et nous préparons un avenir plus varié et enrichissant à ces jeunes élèves.

Il y a également des subventions fédérales qui vont à un festival Open Ears. Jusqu'à 1916, ma ville s'appelait Berlin. Elle est devenue Kitchener. Alors qu'elle s'appelait Berlin, elle avait un festival de chorales extraordinaires appelé Sangerfeste; nous avions des chanteurs exceptionnels, des chœurs d'hommes et notre ville était connue pour cela. Nous avons maintenant un festival annuel Open Ears qui essaie de retrouver cette tradition presque perdue du chant et de la musique. Et cela fait à nouveau partie du caractère propre de notre collectivité.

J'ai récemment eu l'occasion d'aller au bal du président du Club Concordia avec mon mari. Il y a le chœur masculin de Concordia et un chœur de Concordia et les chants sont presque tous en allemand. Je ne comprends pas beaucoup d'allemand mais j'en ressors toujours très heureuse car c'est un cadeau extraordinaire qu'ils font au reste de la population.

Donc, investir dans la culture, c'est investir dans le Canada. Investir dans les localités, c'est investir dans le Canada. C'est cela que doit faire le gouvernement. C'est de cela que devrait traiter à juste titre le Parlement plutôt que de se livrer à ces jeux politiques sur l'opportunité ou non de soutenir le gouvernement.

Étant mère de quatre enfants, j'ai passé pas mal de temps sur les terrains de foot et dans les arènes de hockey ainsi que dans les studios de danse et de ballet. En tant que nation, je ne pense pas que nous ayons des moments où nous soyons plus fiers que lorsque nous saluons nos artistes ou nos vedettes sportives. Nous sommes rivés sur nos écrans de télévision durant tous les Jeux Olympiques. En 2010, ceux-ci auront lieu à Vancouver et le gouvernement fédéral est un des grands partenaires dans cette entreprise. Cela représentera certainement un investissement énorme pour la région. Je sais que les préparatifs sont en cours et je suis certaine que nous serons tous très fiers.

Nous devons investir dans nos jeunes athlètes. Si vous vous êtes déjà intéressés à l'éducation et que vous avez vu des enfants de foyers perturbés, ou même des enfants qui ont des difficultés et qui finalement s'en sortent, ils vous diront qu'en grande partie, et de façon presque universelle, il y a un adulte qui a joué un rôle

important dans leurs vies. Ce peut être un chef scout. Ce peut être quelqu'un de la paroisse. Un enseignant et, très souvent, c'est un entraîneur ou quelqu'un qu'ils admiraient, qui était leur mentor durant leur vie sportive. Il est donc important que nous investissions non seulement dans nos jeunes athlètes de calibre olympique afin qu'ils représentent dignement le Canada mais également dans nos jeunes sportifs amateurs parce qu'il est très important de continuer à les aider.

Monsieur le président, lorsque ma fille est venue à l'Université d'Ottawa de Kitchener, je lui ai suggéré d'essayer un sport tout nouveau pour elle. Lorsque j'étais étudiante en première année à l'Université de Toronto, j'ai essayé l'escrime parce que je n'en avais jamais fait. Notre fille a donc essayé l'équipe d'aviron parce que, comme vous le savez, l'Université d'Ottawa a une équipe d'aviron et une très belle rivière où s'entraîner. Elle n'a pas réussi à entrer dans l'équipe la première année mais on lui a demandé, elle est très menue, si elle ne voulait pas faire office de barreuse. Elle fut ainsi barreuse cette première année et était tout à fait résolue à se faire accepter dans l'équipe la deuxième année si bien qu'elle s'est entraînée avec notre équipe d'aviron locale tout l'été. Quand elle est revenue, elle a réussi à faire partie de l'équipe pendant deux ans.

● (1355)

Je souris parfois parce que je lui ai dit à l'époque : « Tu sais, Laura, si j'étais à bord et si c'était moi qui marquait la cadence, et si tous les rameurs devaient m'obéir, je crois que j'aimerais bien être barreuse ». Souvent cette phrase m'est revenue quand j'étais whip, parce qu'il y a une similitude.

Monsieur le président, il saute aux yeux que la manœuvre politique que représente cette motion vient détourner notre attention des questions importantes comme celle des langues officielles. Être à la fois francophone et anglophone, avoir cette dualité est ce qui nous distingue comme nation et nous rappelle que nous sommes le produit de deux nations fondatrices. C'est un élément fondamental de notre identité et de notre nature comme Canadiens.

C'est une caractéristique que nous appuyons depuis plus de 30 ans. Or, nos collègues d'en face s'en accommodent encore mal. Monsieur le président, deux de mes enfants sont passés par l'immersion française. C'est pourquoi notre plus vieille a décidé de s'inscrire à l'Université d'Ottawa parce qu'elle voulait s'exercer à parler français. Deux de nos enfants ont pris des cours d'espagnol à l'université.

Le monde devient plus petit de jour en jour et plus nous maîtrisons de langues—au moins les deux qui sont les nôtres, voire l'espagnol et le japonais—plus la fenêtre ouverte sur le monde est grande. Aucune génération plus que celle de nos enfants ne conçoit le monde comme étant aussi accessible.

Mes enfants ont des amis partout dans le monde qui enseignent l'anglais comme langue seconde. De fait, lorsque le tsunami a frappé, notre deuxième, Abby, avait une très bonne amie à elle qui travaillait dans les Émirats arabes unis mais se trouvait alors en vacances là où le tsunami a frappé.

**Le président:** Je suis désolé d'interrompre la députée. Certaines pendules marquent ici 14 heures. Je rappelle à nos collègues que la séance reprendra immédiatement après la période de questions. Essayez donc d'être de retour vers 15 h 05. Il n'y a pas d'affaires courantes, elles ont été réglées ce matin. On dépasse parfois l'heure prévue; disons donc 15 h 05.

La séance se tiendra dans la même salle à 15 h 05. Merci beaucoup. La séance est levée jusqu'à 15 h 05.

• (1359) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1510)

**M. Scott Reid:** Ceci n'a pas de rapport avec l'intervention de Mme Redman, mais il y a aussi un sous-comité qui tient une réunion, je crois. J'ai raison? Je ne sais pas comment tout cela s'agence. N'avons-nous pas une réunion jeudi à 13 heures?

**Le président:** La réunion du sous-comité, c'est une autre question. Je n'y siège pas. S'agit-il du Sous-comité sur les affaires émanant des députés?

**M. Scott Reid:** Ce n'est pas à vous que je devrais poser la question, monsieur le président. Acceptez mes excuses; je retire également mon appel au Règlement. Je vais le demander au président du sous-comité. J'avais l'esprit ailleurs.

**L'hon. Judi Longfield:** Nous étions en consultation. Je crois que Michel ne pouvait pas venir jeudi et nous avons donc décidé que jeudi à 13 heures serait le moment où nous allions...

**Le président:** Sous réserve de confirmation, c'est ce dont il sera question. Peut-être pouvons-nous revenir à l'ordre du jour, soit l'examen de la motion déposée par M. Hill plus tôt aujourd'hui.

Madame Redman, vous avez la parole.

• (1515)

**L'hon. Karen Redman:** Merci, monsieur le président. Je suis heureuse de constater la présence de tous mes collègues.

C'est une question très importante, une question fondamentale non seulement pour le fonctionnement de la Chambre et des comités, mais aussi pour celui du gouvernement.

Même s'il y a de nouveaux visages autour de la table, je ne répéterai pas mes propos liminaires. Je me contenterai de rappeler que le gouvernement était tout à fait dans son droit et était même tenu de réagir comme il l'a fait vu le changement radical qu'on propose d'apporter au Règlement, qui guide notre façon de fonctionner ici.

Je vais laisser un peu de temps. Je sais que le temps est une denrée précieuse, monsieur le président, et je vais donc en laisser à mes collègues pour qu'ils puissent donner leur avis sur la motion dont nous sommes saisis.

**Le président:** Merci, madame Redman.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir sur cette motion?

**M. Michel Guimond:** Mettons-la aux voix.

**Le président:** Oui, si on en a terminé. Y a-t-il quelqu'un... oh, madame Boivin, voulez-vous la parole?

Oui, monsieur Godin?

[Français]

**M. Yvon Godin:** La majorité va décider s'il va y avoir...

**Le président:** Les députés peuvent toujours prendre la parole. Voulez-vous intervenir dans le débat, monsieur Godin?

**M. Yvon Godin:** M. Michel Guimond a demandé qu'on mette la motion aux voix.

**Le président:** On n'est pas tenu de mettre la motion aux voix en comité. On peut donc continuer. Bien sûr, à un moment donné...

**M. Yvon Godin:** Il n'y a pas de problème, monsieur le président. Je vais en entendre davantage sur l'historique des libéraux. C'est bien.

**Le président:** Je ne veux pas juger de la pertinence d'entendre ou de ne pas entendre quoi que ce soit. Toujours est-il que nous allons maintenant écouter une autre personne qui a demandé la parole sur la motion de M. Hill. Comme il n'y a personne de ce côté-ci, je donne la parole à Mme Boivin.

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.):** Merci, monsieur le président. Je ne serai peut-être pas aussi éloquente que ma collègue. Je l'ai trouvée très intéressante, mais j'avais le goût de m'exprimer sur cette motion de M. Hill, monsieur le président.

Comme le disait Mme Redman, c'est un débat important qui touche le cœur du fonctionnement de notre système parlementaire actuel. Je ne ferai peut-être pas un historique bien long, bien que chacun pense que sa vie est très intéressante. Quand je rêvais d'entrer en politique, à l'âge de 11 ans, je ne rêvais pas à une journée comme celle-ci. C'est clair, net et précis dans ma tête.

Je suis arrivée le 28 juin, et j'ai vraiment pu rencontrer tous les collègues des différents partis au mois d'octobre. Je me rappellerai toujours que j'ai eu, un matin, à une radio anglophone d'Ottawa, une entrevue à laquelle participaient aussi un nouveau député du Bloc québécois — je pense que c'était M. Clavet —, une nouvelle députée du NPD, Mme Crowder, et un nouveau député conservateur, M. Poilievre. C'était beau de nous voir à ce moment-là, monsieur le président, tout heureux de savoir que nous aurions notre mot à dire pendant cette 38<sup>e</sup> législature. Nous étions tout feu tout flamme. La population s'était prononcée après une campagne âprement disputée sur des thèmes...

• (1520)

**M. Yvon Godin:** [Note de la rédaction: inaudible]

**Mme Françoise Boivin:** Je dirai à mon collègue le whip du NPD, que j'aime beaucoup, que c'était déjà dans le portrait. Il ne faut pas penser que nous, nouveaux députés, n'avons pas eu à nous promener lors de la campagne électorale et à entendre parler de choses dont nous ne faisons pas forcément partie à ce moment-là. Je vous avoue que notre baptême du feu a été assez impressionnant.

Je raconte tout cela pour dire qu'en écoutant les différentes interventions, dont celle de Mme Redman, j'ai eu le temps de me poser des questions sérieuses sur notre volonté à tous, tous partis confondus, de vraiment faire fonctionner cette 38<sup>e</sup> législature.

Lorsque nous sommes arrivés, nous nous disions tous qu'avec un gouvernement minoritaire, nous travaillerions ensemble et ferions avancer les choses. Je vais revenir un peu plus tard sur le fait que j'ai quand même pu voir et vivre de tels moments à différents comités. Lorsque je suis arrivée, je me suis dit que j'avais beaucoup de chance de pouvoir participer à un comité qui s'appelle le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je vous avoue que mon vœu le plus cher n'était pas forcément de faire partie de ce comité. Je regardais autour de la table et je voyais le whip en chef du gouvernement, le leader de tel parti, les whips de chacun des partis. Je peux vous dire que, quand on est nouveau en politique, c'est assez impressionnant d'arriver à ce comité. Je partage avec vous un rare moment d'humilité.

J'avoue que je suis maintenant heureuse de cette expérience, après x nombre de mois. J'ai arrêté de les compter car j'ai l'impression d'avoir vieilli de 10 ans en votre compagnie à tous. J'en ai appris un peu plus sur le fonctionnement du Parlement.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dirai que j'ai fait de la radio. J'étais de l'autre côté du micro à l'époque et je donnais parfois des entrevues à certains politiciens. Je les brassais.

**Le président:** Il y a plusieurs rappels au Règlement. Pour commencer, nous écouterons celui de Mme Picard.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le président, j'ai constaté ce matin que vous aviez, à trois ou quatre reprises, averti les membres du comité qui prenaient la parole du fait qu'on devait discuter de la motion qui avait été déposée, selon un article du Règlement que vous avez cité.

D'après moi, il faut rappeler à la députée de Gatineau qu'elle s'éloigne beaucoup du sujet de la motion.

**Le président:** Je rappelle à tous qu'ils doivent s'assurer que ce qu'ils disent a trait à la motion. Je ne dis pas aux députés d'être pour ou contre la motion. Cela les regarde. Cependant, il faudrait s'assurer de faire allusion au contenu de la motion. Je suis sûr que la députée était sur le point de le faire.

**Mme Françoise Boivin:** Je parlais de notre collaboration à tous, monsieur le président. Il aurait fallu m'écouter plus longtemps.

Je suis très heureuse de voir que ma collègue sait de quel comté je suis. Cela montre que je fais mon travail. C'est merveilleux.

**Hon. Dominic LeBlanc (Beauséjour, Lib.):** J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Il y a un autre rappel au Règlement.

Monsieur Roy, allez-y.

**M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ):** Monsieur le président, la députée n'a pas besoin de nous faire part de son curriculum vitae et de ses relations pour parler d'une motion.

**Le président:** C'est déjà fait.

Monsieur le secrétaire parlementaire.

[Traduction]

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, j'ai pu avoir une conversation avec M. Hill, l'auteur de la motion dont nous débattons actuellement. Vous, monsieur le président, pourriez suggérer la formulation exacte, mais je pense que si vous demandez le consentement—de notre côté en tout cas—je proposerais ce qui suit : que nous mettions fin à la discussion sur cette motion maintenant et que nous reprenions à l'heure habituelle jeudi matin de cette semaine à 11 heures; que la

poursuite de la discussion que nous avons, le débat sur la motion, soit le premier point jeudi matin; et de notre côté, nous nous engageons à ce que, si vous disposez de la motion de M. Hill—toutes les questions nécessaires venant du comité seraient réputées avoir été prises— cela fasse l'objet d'un vote au plus tard à 13 heures, l'heure normale de la levée de la séance, jeudi de cette semaine lorsque nous reprendrons.

**Le président:** D'accord. Nous sommes déjà en train de débattre de la motion. La seule façon dont nous pourrions envisager ce que le secrétaire parlementaire nous dit, c'est d'avoir le consentement unanime parce que nous débattons déjà d'une autre motion. Nous considérerons ceci comme une demande de consentement unanime pour lever la séance jusqu'à 11 heures jeudi matin—nous allons voir la date, monsieur le greffier, pour que ce soit libellé comme il se doit—et le premier article à l'ordre du jour à cette date—le 21—sera la motion de M. Hill, et que tous les votes aient lieu au plus tard à 13 heures pour en finir avec cette motion.

Au moyen de cet rappel au Règlement, nous demandons donc le consentement unanime.

Monsieur Hill.

• (1525)

**M. Jay Hill:** Eh bien, il n'y a qu'une anomalie, et j'en ai discuté avec le secrétaire parlementaire. La motion dont nous débattons aujourd'hui, à la dernière phrase, dit que le comité doit ordonner au président de déposer ce rapport le mercredi 20 avril 2005. Il faudrait mettre plutôt le vendredi 22 avril 2005. Moyennant ce changement, j'accepte ce que le secrétaire parlementaire suggère.

**Le président:** D'accord. Évidemment, personne n'a encore proposé d'amendement à cette motion si bien que l'amendement est tout à fait recevable. Peut-être pourrions-nous attendre une minute avant de discuter de la motion de M. LeBlanc puis quelqu'un pourrait modifier la motion dont nous sommes saisis.

**M. Jay Hill:** Je viens de le faire.

**Le président:** Eh bien, non, monsieur, nous débattons toujours de votre motion. Il faudrait que quelqu'un d'autre propose l'amendement; nous statuerons ensuite sur l'amendement et ferons ce que nous venons de dire que nous ferions.

Quelqu'un veut-il proposer l'amendement?

**M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC):** Je propose l'amendement.

**Le président:** M. Jean propose que l'on remplace les mots « le mercredi 20 avril » par les mots « le vendredi 22 avril ».

(L'amendement est adopté.)

**Le président:** Comme nous avons statué sur l'amendement, nous revenons à la motion principale. J'accueille maintenant le rappel au Règlement demandant le consentement unanime sur la question que nous connaissons.

Les membres du comité souhaitent-ils que je fasse la lecture de la motion présentée par consentement unanime par le secrétaire parlementaire, ou en savent-ils suffisamment?

**M. Jay Hill:** Je pense que nous avons tous compris.

**Le président:** D'accord. Y a-t-il consentement unanime? Il y a consentement unanime.

(La motion est adoptée.)

**M. Jay Hill:** Nous tiendrons un vote par appel nominal à 13 heures.

**Le président:** Il s'agit d'un autre article. Nous avons disposé de cette motion.

Je suis saisi maintenant d'un rappel au Règlement avant de lever la séance ou de faire quoi que ce soit d'autre.

[Français]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le président, on avait invité M. Kingsley à venir ici ce matin. Pourrait-on le faire revenir? Je pense qu'il serait important qu'il revienne, peut-être jeudi.

**Le président:** Il a déjà quitté le pays. Il devait le quitter hier, mais nous lui avons fait retarder son voyage.

Désirez-vous que nous demandions à son adjointe ou à une autre personne de son bureau de venir jeudi, de 13 heures à 14 heures, pour répondre aux questions?

[Traduction]

Il y a une réunion du sous-comité entre 13 et 14 heures.

Que pensez-vous de ceci? Nous allons nous renseigner pour savoir quand M. Kingsley doit revenir. Je vous en informerai à la réunion de jeudi matin. D'ici là, j'informerai nos collègues, qui discuteraient normalement de la réforme électorale, que ce ne sera pas l'objet de la discussion jeudi matin; nous en finirons avec cet article, après quoi il faudra tenir une réunion pour fixer le programme des travaux parce que nous sommes aussi saisis d'une question de privilège. C'est bien compris?

Quelqu'un veut-il proposer la levée de la séance?

M. Johnston en fait la proposition.

La séance est levée.

---







**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**